



Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

N° 323 décembre 2016 – 6 € – ISSN 945863

Dossier

La fabrique de l'opinion agricole



Porc Les éleveurs victimes de la « vocation exportatrice »

Faire sortir de l'ombre les OGM cachés

Les 11 et 12 novembre, la Confédération paysanne s'est mobilisée dans plusieurs départements (Charente, Vendée, Isère, Loire...) pour une action dans les points de vente distribuant les semences Vilmorin/Limagrain. Cette entreprise française trompe les jardiniers et les paysans en vendant des semences qui doivent être considérées comme des OGM. Dans des jardinerias, les graines de cette marque ont donc été étiquetées : « OGM cachés » ou « semences brevetées = interdit de ressemer ».

La mobilisation a permis que les OGM de première génération soient réglementés voire interdits dans de nombreux pays. Mais les industriels semenciers ne pouvaient pas en rester là. Leurs méthodes de manipulation génétique (dites NBT, pour *New Breeding Technologies*) donnent des semences qui correspondent clairement à la définition des OGM dans la réglementation européenne mais leurs promoteurs espèrent échapper à cette réglementation.

« Tant que ces semences NBT ou brevetées ne seront pas clairement étiquetées, nous continuerons nos actions contre Vilmorin/Limagrain », ont rappelé les militantes et les militants en action.

La Confédération paysanne demande l'application de la réglementation à TOUS les OGM, l'interdiction des brevets sur le vivant et l'abandon des manipulations génétiques par les multinationales. Ce n'est qu'à cette condition qu'on assurera une alimentation de qualité pour tous et le respect du travail des paysannes et paysans, gardiens de la biodiversité.

(Source : communiqué du 14/11)



Le 11 novembre, dans le Puy-de-Dôme, la Confédération paysanne a mené deux actions pour dénoncer les faux OGM dans deux magasins Gamm Vert de l'agglomération de Clermont.

Dossier La fabrique de l'opinion agricole

Vie syndicale

- 4 À Notre-Dame-des-Landes, c'est votre alimentation de demain que nous défendons !
- 5 En Ariège, la Pac jugée et reconnue coupable par les paysan.nes
- 6 Plan d'urgence Financer un état de crise permanent
- 6 Lait La crise continue, la Confédération paysanne aussi !

Actualité

- 7 Social Décrochages dans les campagnes
- 8 Porc Les éleveurs victimes de la « vocation exportatrice »
- 9 Lait La Confédération paysanne entre à l'interprofession du lait de chèvre
- 10 Lait La Confédération paysanne à l'assemblée générale d'EMB
- 11 Installation Pour le ministère de l'Agriculture, installation = gros investissement

- 12 Les zones défavorisées, de nouvelles incertitudes pour l'élevage français

Internationales

- 13 Une Cop pour rien ?
- 14 La souveraineté alimentaire en Europe fait étape en Roumanie
- 15 Un paysan poursuivi par Bolloré

Agriculture paysanne

- 16 Un diagnostic pour bien préparer et réussir sa transmission
- 18 Calvados La terre devrait être un bien commun

Terrain

- 19 Ille-et-Vilaine Sauver de la destruction des terres cultivées en bio

Point de vue

- 20 Rémi Janin Penser la ville comme un paysan

Abonnement

- 21 Se donner les moyens de la liberté !

Annonces

Action

- 24 Lurrama, l'agriculture paysanne dans le panier

COMPRESSION DE PERSONNEL CHEZ L.R.



FAMILLE MOCASSIN A GLANDS : LE FILS



On l'ouvre

Y a du boulot!



Laurent Pinatel,
paysan dans la Loire,
porte-parole national

Drôle de temps.

Drôle d'ambiance.

Trump, donc... Déjà, ça fait beaucoup.

Fillon pour continuer et dénoter un virage régressiste et renfermé.

Finalement pas si drôle que ça.

Pendant ce temps, continuant leur déni démocratique, les dirigeants de l'Union européenne s'apprêtent à faire ratifier le Ceta au Parlement de Strasbourg...

Malgré la belle lutte wallonne. Malgré les citoyennes et les citoyens qui y sont opposés.

Pour les multinationales, contre l'intérêt collectif...

Réellement pas drôle.

Les paysannes et les paysans sont toujours au cœur d'une interminable crise.

Les aides arrivent ou pas. Le Foll annonce avec fierté qu'il octroie 1 000 euros

par ferme laitière en difficulté... 1 000 euros! Mais s'il ne manquait que

1 000 euros pour que les fermes tournent, ça serait – j'allais écrire –

l'Amérique...

Sérieusement... Cette déconnexion croissante de celles et ceux exerçant

le pouvoir d'avec ce que vivent les gens est insupportable.

Il faut changer de système, c'est une évidence qu'un enfant de CM2

comprendrait.

Et on nous propose quoi ?

De stigmatiser, d'exclure, d'éliminer, d'accompagner « dignement » vers la fin des fermes...

La Confédération paysanne se bat. Dans les départements, les régions, au national, pour que soit pris en compte l'intérêt commun.

Pour que l'agriculture et l'alimentation soient au cœur d'un nouveau projet de société partagé.

Un horizon ou des paysans nombreux et heureux continueront d'enchanter les territoires.

Territoires avec des gens, pas avec des aéroports.

Y a du boulot? Ça tombe bien, on a de l'énergie à revendre.

Mensuel édité par :
l'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnole
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
www.confederationpaysanne.fr
www.facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne
Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication :
Laurent Pinatel
Directeur de la rédaction :
Christian Boisgontier
Rédaction : Benoît Ducasse et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction :
Benoît Ducasse
Maquette : Pierre Rauzy
Dessins : Samson
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin
Comité de publication :
Jo Bourgeois, Michel Curade, Véronique
Daniel, Temanuata Girard, Florine Hamelin,
Jean-Claude Moreau, Josie Riffaud, Geneviève
Savigny, Véronique Léon
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1116 G 88580
N° 323 décembre 2016
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 24 novembre 2016

N.D.D.L. : L'ÉTAT PRESSÉ D'EN FINIR



LES PROMESSES DE L'IDENTITÉ HEUREUSE



À Notre-Dame-des-Landes, c'est votre alimentation de demain que nous défendons !

Le 14 novembre, contre toute attente, la cour d'appel administrative de Nantes a validé des arrêtés préfectoraux contestés par les opposants au transfert de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-des-Landes. Le Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport (Copain) – dont est membre la Confédération paysanne – a réagi par ce communiqué.

Le 6 novembre, avec l'argumentaire développé par la rapporteure publique devant les juges de la cour d'appel du tribunal administratif de Nantes, nous avons cru que le fond du dossier allait être enfin abordé et que les alternatives au transfert d'aéroport allaient tout de même être étudiées sérieusement.

Énième douche froide, le 14 novembre : une nouvelle fois, malgré la solidité des arguments exposés par la rapporteure et nos avocats, les juges confirment les arrêtés préfectoraux, confirment la déclaration d'utilité publique (DUP) de 2008, et de ce fait valident les systèmes de compensation à la destruction des zones humides et espèces protégées, en opposition au Code de l'Environnement et à la loi sur l'eau.

Décidément, ce dossier fait l'objet d'un traitement bien spécifique. Nous ne sommes plus dans la dimension juridique impartiale, mais bien dans la gouvernance politique.

Comment expliquer l'acharnement d'une partie de nos dirigeants, mais surtout de Vinci, à vouloir à tout prix construire cet aéroport ? Du point de vue économique et de la sérénité, Vinci préférait certainement continuer à s'en mettre plein les poches avec l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique à rénover, plutôt que de se lancer dans le borborygme annoncé que seraient la construction et l'exploitation d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes (NDDL).

Non, le vrai enjeu pour toutes les multinationales du bétonnage et certains poli-

tiques, c'est bien de déconstruire le Code de l'Environnement et la loi sur l'eau en créant un précédent qui ferait jurisprudence dans toute la France, voire l'Europe. Si le mode de compensation que proposent Vinci et le gouvernement est accepté par l'Europe et mis en application à NDDL, ce serait une voie royale ouverte aux multiples grands projets de bétonnage et goudronnage.

Aujourd'hui, alors que de nombreuses études sérieuses, y compris réalisées par des experts nommés par le gouvernement, démontrent que Nantes-Atlantique peut répondre à toutes les prévisions de croissance de son trafic aérien, et qu'il est donc

ser à toute atteinte irréversible au territoire et habitant.es de la Zone à défendre (Zad) de Notre-Dame-des-Landes. Rappelons, encore une fois à M. Hollande qu'il s'est engagé par deux fois à ne rien entreprendre avant l'épuisement de tous les recours.

À NDDL, nous nous opposons au transfert de l'aéroport, mais surtout, nous défendons un projet de développement de territoire vers les enjeux majeurs de demain, que sont la relocalisation de l'alimentation et de la production en général, la préservation des terres nourricières, la lutte contre le réchauffement climatique et le développement d'une agriculture paysanne et bio, généra-

trice d'emplois et de liens sociaux. Bref, ce que devraient défendre nos politiques pour être en accord avec les Cop21, 22 et suivantes sur le climat.

Il est de notre devoir de nous opposer à la destruction inutile de milliers d'hectares de terres nourricières aux portes de Nantes, et demain dans toute la France. C'est pourquoi, nous appelons toutes les paysannes et les paysans de France, toutes les organisations professionnelles agricoles, ainsi que tou.tes les

citoyen.nes que cette obstination destructrice révolte, à se mobiliser collectivement et de façon concertée pour empêcher tout début d'évacuation ou de travaux sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes.

**Stop au gaspillage des terres nourricières !
Il n'y aura pas d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.**

La seule issue, c'est l'abandon du projet ! ■



Manifestation près de Notre-Dame-des-Landes, le 27 février 2016. Dans son communiqué du 15 novembre, la Confédération paysanne rappelle : « Quand le monde entier s'inquiète du possible non-respect par Donald Trump de l'Accord de Paris sur le climat, la France voudrait impunément détruire des centaines d'hectares de terres agricoles et de zones humides précieuses pour un projet inutile puisqu'il est établi que l'aménagement de Nantes-Atlantique est réalisable. » Le syndicat « reste plus que jamais déterminé à stopper ce projet destructeur pour que la vie demeure à Notre-Dame-des-Landes ! »

interdit par la loi de détruire les zones agricoles humides de NDDL, c'est avec une grande colère que nous recevons la décision des juges du tribunal administratif de Nantes.

Comme le recours en cassation auprès du Conseil d'État, qui va être déposé rapidement, n'est pas suspensif, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de nous oppo-

La Pac jugée et reconnue coupable par les paysan.nes

Révéler les dérives de la Pac et les agissements de certain.es pour capter plus d'aides publiques peut conduire devant un tribunal. Ce fut le cas, le 15 novembre à Foix, pour les deux co-porte-parole de la Confédération paysanne de l'Ariège. Mais ce fut aussi l'occasion de tenir, en miroir, le procès de la Pac.

Dans son journal syndical, *Le Regain*, la Confédération paysanne de l'Ariège avait dénoncé au printemps 2016 les agissements tendancieux de François Toulis, président de la chambre d'agriculture du département, afin d'obtenir plus d'aides européennes pour son Gaec. À la suite, François Toulis avait porté plainte à titre personnel pour diffamation contre les deux co-porte-parole du syndicat paysan, Sébastien Wyon et David Eychenne (cf. CS n° 322).

Ceux-ci étaient convoqués le 15 novembre devant le tribunal de Foix. Mais si leur procès a été reporté au 7 février prochain, la préfecture de l'Ariège a été animée par près de 400 militantes et militants, la Confédération paysanne y tenant le procès de la Pac sous la halle de Villote !

Localement, les militants du syndicat avaient alerté en temps et en heure les services de l'État et le ministre de l'Agriculture lui-même sur les risques de création de situations de rente liées à la mise en place de la nouvelle Pac. De « l'optimisation », selon François Toulis.

La mise en miroir des deux procès a permis de démontrer une nouvelle fois que la Pac actuelle n'est pas au service des paysans, qu'elle est à l'origine de dérives accentuant l'industrialisation de l'agriculture et sa concentration, au détriment d'une production relocalisée et de l'emploi paysan.

Comme dans un vrai procès, experts et témoins se sont succédé à la barre. La Pac elle-même a com-



Le 15 novembre à Foix, Sébastien Wyon et David Eychenne, co-porte-parole de la Confédération paysanne, poursuivis par le président de la chambre d'agriculture devant le tribunal correctionnel de la ville. Leur procès a été reporté au 7 février prochain, mais pas celui de la Pac, instruit et conduit par les paysannes et les paysans.

paru. Celle qui a avoué bien aimer « les managers » et manger dans des grands restaurants « avec son ami Xavier » était accusée d'avoir « avec la Fnsea et les lobbys de l'alimentation fait disparaître de nombreuses petites exploitations, d'avoir dégradé l'environnement, déstabilisé l'agriculture des pays en voie de développement... »

20 000 emplois perdus par an en France

Experte pour la partie civile, Aurélie Trouvé, économiste et porte-parole d'Attac, a insisté sur le fait que la Pac est responsable de la disparition de 20 000 emplois chaque année en France. Et cela sans amélioration du revenu des paysans et paysannes qui continuent à l'être, ni de gain sur les prix pour les consommateurs. Un expert psychiatrique suivait, mettant en avant un « sentiment d'impunité face aux dégâts collatéraux » et diagnostiquant une « forte dépendance aux lobbys ».

Véronique, éleveuse de chèvres avec son mari, a témoigné de la perte de toutes ses aides avec la nouvelle Pac. Si ces dernières ne représentaient en 2014 que 17 % de son chiffre d'affaires, elles permettaient « de finir l'année ». Sans aide, l'exploitation est gravement menacée. Jean-Louis, paysan depuis 1985, lui a succédé : s'il

veut garder des aides, il sera obligé d'agrandir son cheptel bovin alors qu'il n'en « a pas envie, ni la force ».

Malgré son avocat, la Pac a été déclarée coupable. Elle est mise en demeure de : mettre en place des aides liées à la production ; soutenir tous les projets d'installation ; engager une politique soutenant les actifs plutôt que l'agrandissement des surfaces ; plafonner les subventions ; adapter les aides aux petites fermes ; reconnaître les modes de production plus respectueux de l'environnement et remettre en place des outils de soutien des prix et de régulation des marchés.

Pas sûr qu'elle s'en acquitte. Laurent Pinatel, porte-parole national de la Confédération paysanne, a bien insisté sur la nécessité d'une autre Pac, qui protège les paysan.nes, aménage les territoires et crée des emplois non délocalisables. Mais comme le rappelle le syndicat : la Pac qui se prépare pour 2020 semble, pour le moment, se diriger vers une politique au service des intérêts privés, avec une place très importante prévue pour les assurances. Ce n'est pas le rôle d'une politique publique ! ■

Sources : Communiqué de presse de la Confédération paysanne de l'Ariège (15/11/2016), communiqué de presse de la Confédération paysanne (national) (15/11/2016), *La Dépêche du Midi* (16/11/2016)

Les primaires semblent avoir renouvelé le suspense politique : avec les ouvertures d'enjeux, les retournements de situations, les « imprévisibles ascensions », les dérives vers une retraite inenvisageable, tout se met en place comme si nous étions les acteurs et les actrices en temps réel d'une série télévisuelle... Est-ce pour autant le signe d'une politisation aussi inattendue que bienvenue ?

Non, évidemment. Ce système inspiré des USA comporte l'énorme avantage médiatique de faire de la durée un élément d'évolution de la campagne électorale grâce aux éliminatoires successives des maillons devenus faibles dans chaque camp. Mais il comporte aussi des inconvénients. Le principal, aux USA, est de pouvoir faire élire celui qui au final a eu lors de la dernière élection moins de voix que son adversaire : le suffrage indirect a permis l'élection de Trump quand après décompte total dans le pays, Clinton a reçu plus d'un million et demi de voix de plus que son adversaire.

On a pu constater que sur certaines de ses affirmations, le candidat vainqueur, Trump a déjà démenti les paroles du candidat Trump. On se rappelle que le candidat socialiste de 2012 en France avait tenu des propos sur la finance, propos que le président Hollande ne concrétisa pas d'effets. Pas sûr qu'on puisse en attribuer la cause aux primaires.

Celles-ci font appel au citoyen par son plus petit dénominateur commun : le bulletin de vote. Il représente un droit de choix délégué, choix qui s'étend spectaculairement sous forme de divertissement, sorte de championnat de saut d'obstacles. « Peut mieux faire », pourrait-on mettre en marge de la copie citoyenne. Car il leur reste beaucoup à faire, au citoyen et à la citoyenne, et cela d'abord même à leur porte, s'ils veulent se prendre en charge comme acteurs de leur Cité !

Le rural
22 novembre 2016

Consternation après l'élection de Donald Trump

Décrit comme raciste, sexiste, nationaliste, brutal, Donald Trump a tout de même été élu président des États-Unis, le 8 novembre. Selon les observateurs, 55 % des agriculteurs lui ont été favorables, contre 18 % pour Clinton. Pourtant, la chasse aux migrants annoncée par Trump pénaliserait les gros agrariens qui leur font largement appel (les exploitations en fruits et légumes emploient entre 61 et 67 % de migrants légaux et illégaux). Pour ce qui est du Tafta déjà mal en point, c'est le coup de grâce et on ne s'en plaindra pas. Les défenseurs français et européens du « produire plus pour exporter plus » de produits agricoles devraient se heurter au protectionnisme affiché de Trump. Pour l'agriculture en général, le nouveau président fait appel à un comité consultatif présidé par un magnat de l'agro-business, Charles Herbster, propriétaire d'une entreprise d'engraissement du bétail et d'une entreprise de distribution de produits chimiques...

Espérons que le populisme déferlant ne nous attaque pas nous aussi jusqu'à l'os aux prochaines échéances électorales...

La Cop22 refroidie par l'élection de Trump

L'élection de Donald Trump a refroidi l'atmosphère de la conférence mondiale sur le climat, la Cop22, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) ce mois de novembre (cf. p. 12). Trump considère le réchauffement du globe comme un canular. Certes, les USA ont signé les accords de Paris, l'an dernier à l'issue de la Cop21, avec engagement de financement, mais l'engagement ne prévoit pas de sanction en cas de défaillance. Le nouvel élu, défenseur des centrales à charbon, peut très bien s'en dispenser. Or les États-Unis rejettent à eux seuls près de 15 % des émissions mondiales de CO₂ (pour moins de 4,5 % de l'humanité). On ne peut pas demander aux pays en voie de développement de faire des efforts alors que les principaux pollueurs s'en dispenseraient !

Vie syndicale

Plan d'urgence Financer un état de crise permanent

Stéphane Le Foll a présenté le 18 novembre de nouveaux dispositifs pour faire face à la crise agricole. Alors que les premières annonces pouvaient laisser supposer une prise de conscience de la réalité des paysannes et paysans, celles-ci reviennent aux vieilles méthodes qui ont prouvé leur inefficacité : financer un modèle exportateur et industrialisé qui fera perdurer la crise.

Dans le secteur de la viande bovine, le ministre instaure une aide temporaire à l'abattage de jeunes bovins de moins de 360 kg de carcasse. Il s'agirait d'une mesure de gestion de la surproduction, sauf qu'il n'existe pas de débouché pour ces animaux ! Ainsi, les plus gros engraisseurs maximiseront les primes puisque le ministre n'a pas jugé bon d'instaurer un pla-

fond, et leurs taurillons serviront uniquement de minerais, accentuant au passage la volatilité des marchés à l'origine de la crise. Il aurait été plus efficace et plus juste de contribuer au développement des filières de qualité en adéquation avec la demande. De plus, à la différence du soutien aux éleveurs laitiers, cette mesure n'est pas ciblée en direction des plus en difficulté. En clair, les éleveurs allaitants qui en ont besoin ne profiteront que très peu de cette enveloppe, qui était pourtant censée leur être destinée !

Malgré ce que cherchent à faire croire les responsables agricoles, la crise n'est pas finie. Il est scandaleux que Stéphane Le Foll fasse référence à une augmentation du prix du lait alors qu'il est encore inférieur à 0,30 euro ! Ces annonces montrent clairement

une volonté d'accepter que les paysannes restent la variable d'ajustement des crises. Les mesures sociales, proposées par la Confédération paysanne et annoncées par Manuel Valls, doivent être mises en place d'urgence, mais il y a de quoi s'inquiéter. En effet, dans les départements, les MSA n'ont plus les moyens humains et financiers de les mettre en œuvre.

La Confédération paysanne n'acceptera pas qu'on fasse le choix de sauver la production et pas les producteurs ! On ne sortira de cette situation qu'avec de véritables mesures de soutien aux paysannes et paysans, des outils de régulation des marchés, et un accompagnement dans la transition vers l'agriculture paysanne ! ■

(Communiqué du 21/11)

Lait La crise continue, la Confédération paysanne aussi !

La Confédération paysanne a poursuivi sa mobilisation par une journée d'actions décentralisées le 24 novembre, avec de nouveaux dépôts de plaintes pour extorsion contre les laiteries, devant les tribunaux du Puy-de-Dôme, des Côtes-d'Armor et du Finistère. Ce même jour, les militantes et militants confédérés manifestaient à Nantes devant la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draaf) des Pays-de-la-Loire et déposaient un cahier de doléances auprès du préfet de la Mayenne, à Laval.

Dans un communiqué du 24 novembre, la Confédération paysanne précisait : « Depuis leurs bureaux parisiens, le monde agricole et le gouvernement se félicitent de la remontée des prix comme si la crise était derrière

nous pour quelques centimes en plus. Mais la réalité est toute autre. On est toujours à moins de 0,30 euro le litre, bien loin d'un prix qui couvre les coûts de production, fait vivre les paysans, et permet de remonter la pente de cette crise qui n'en finit plus ! Chaque jour, des drames se nouent dans les fermes qui ne seront pas résolus par une trop lente et insuffisante remontée des prix du lait de vache ne profitant qu'aux industriels qui s'engraissent en extorquant le prix du travail de chaque jour. Les contrats laitiers, imposés unilatéralement par les industriels, sont aujourd'hui une farce. Nous exigeons, y compris dans les coopératives, l'établissement d'un prix minimum fixé sur le coût de production et d'un meilleur lien avec les valorisa-

tions des produits laitiers. Il faut sortir des indicateurs actuels qui ne reflètent en rien les profits réalisés par les industriels sur notre production laitière.

Il faut agir d'urgence pour venir en aide aux paysans et paysannes les plus en difficulté. Les pouvoirs publics doivent mettre fin à la crise et empêcher qu'elle se reproduise, donc refuser l'abandon des producteurs à la seule loi du marché, en les aidant à se structurer en organisations de producteurs transversales. Il faut mettre en place des mesures de régulation et de maîtrise des productions et accompagner les paysans dans la transition vers une agriculture plus autonome et rémunératrice, créatrice d'emploi, de dynamique des territoires, et respectueuse de l'environnement. » ■

Social Décrochages dans les campagnes

La moitié des paysannes et des paysans abandonne le métier avant l'âge de la retraite. C'est ce que révèle une récente étude qui analyse sans surprise que « les problèmes économiques sont la cause principale des départs précoces ».

Le sujet des départs précoces en agriculture – départs avant d'atteindre l'âge légal de départ à la retraite, soit aujourd'hui 62 ans – est très peu étudié. Mais quand même un peu : l'Agence de service et de paiement (ASP), organisme payeur des soutiens publics européens, nationaux et locaux à l'agriculture, vient de publier un rapport sur le sujet, coordonné par une de ses chargées d'études, Sylvie Filipe da Silva⁽¹⁾. L'enquête, menée en 2015, donne des résultats surprenants : la moitié des paysannes abandonne le métier avant 61 ans.

Le phénomène participe pleinement à la chute démographique dans le monde paysan : en 2013, 19 018 paysannes et paysans quittaient la profession, pour seulement 13 215 installations⁽²⁾. Cette année-là, l'étude de l'ASP révèle que 10 337 départs de la profession se sont faits avant 61 ans et seulement 4 162 entraient dans le cadre de processus de pré-retraite. Car le phénomène touche toutes les classes d'âge : si la majorité des départs concerne la classe

entre 40 et 50 ans, 31 % des départs précoces en 2013 sont le fait des moins de 40 ans.

Par ailleurs, certaines régions sont plus concernées que d'autre par un taux important de départs précoces, voire très précoces. Sur la tranche des moins de 40 ans, le Sud-Sud-Est est particulièrement touché. Les auteures du rapport pointent dans ces régions un fort recul des terres agricoles. Elles remarquent également que la Bretagne est elle aussi fortement touchée, mais là sous le coup des crises des filières d'élevage.

De même, les femmes sont légèrement surreprésentées dans les départs précoces. Alors qu'un quart des chefs d'exploitation sont des femmes, elles représentent, en 2013, 38 % des départs précoces en France.

Un départ majoritairement subi

Autre remarque : l'étude « montre que les départs précoces ne sont pas simplement le fait d'installations "anecdotiques", d'expériences de vie, ou de mauvais aiguillage, comme cela a pu être parfois évoqué au cours d'échanges pendant cette étude. Près de la moitié des départs précoces interviennent après une longue période d'activité, soit plus de 15 ans comme chef d'exploitation. »

Pour Sylvie Filipe da Silva : « Les problèmes économiques sont la cause principale des départs précoces. Ce que l'on retient surtout, c'est l'inter-

dépendance des causes. Les difficultés économiques peuvent relever d'un problème de filière tout comme de santé physique et/ou morale des exploitants. Les réglementations sanitaires et les évolutions de normes sont aussi un facteur déclenchant d'arrêt d'activité lorsqu'elles imposent de réaliser de nouveaux investissements. La majorité de ces départs précoces correspond à un arrêt complet de toute activité agricole. »⁽³⁾

Potentiellement, les pluriactifs peuvent trouver dans leur autre activité une possibilité de reconversion qui faciliterait la cessation. Mais 23 % des chef.fes d'exploitation à titre exclusif qui arrêtent avant 55 ans doivent opérer une reconversion complète. « Les hommes ont tendance à se reconvertir dans le transport et les services, précise Sylvie Filipe da Silva. Si la plupart n'ont pas de mal à retrouver du travail et estiment avoir retrouvé des conditions de vie et de travail plus stables, ils restent malgré tout nostalgiques du métier. Parce qu'être paysan, c'est aussi vivre sur l'exploitation, avec la famille. Cesser son activité, ce n'est pas seulement cesser un travail. »

Resterait sans doute à donner une plus grande fréquence à ce type d'étude. Celle-ci recadre aussi ce qu'on entend dans les campagnes sur les départs anticipés, dont on pouvait croire qu'ils correspondaient à une simple évolution sociologique (« on n'est plus paysan toute sa vie »), relatant un choix de vie différent. Le départ « avant l'heure » est donc davantage subi. À ce titre, l'étude donne à voir l'état de santé de la profession au sens économique et constitue donc un thermomètre. L'état de crise actuelle laisse craindre une nouvelle montée en température. ■

Benoît Ducasse et Bernard Breton,
animateur national du pôle Social

(1) www.asp-public.fr/sites/default/files/2016_depart-precoces-agriculture.pdf

Auteures : Sylvie Filipe da Silva, chargée d'études, et Marie Clément, stagiaire.

(2) source : MSA.

(3) La France agricole, 20/10/2016.

Photographie des départs précoces en France :

- Plus d'un.e chef.fe d'exploitation sortant sur deux le fait avant 61 ans.
- Les départs précoces interviennent de façon plus significative entre 50 et 60 ans.
- Les départs très précoces, avant 40 ans, concernent 31 % des chef.fes d'exploitation.
- Les femmes sont surreprésentées dans les départs précoces.
- Les éleveurs et les maraîchers sont les plus touchés par les départs précoces.
- Le Gaec tendrait à préserver un peu plus des départs précoces.
- Les sortants précoces occupent des exploitations de plus petites surfaces que l'ensemble des sortants (32 hectares en moyenne en 2013, contre 41 hectares).
- La Bretagne, la Franche-Comté, et la côte méditerranéenne sont les principales régions touchées par les départs précoces.

Source : « Départs précoces en agriculture, analyse d'une situation peu connue », une publication des études de l'ASP, 2016

Présente de façon latente sur une grande partie de la France depuis 2015, la fièvre catarrhale ovine (FCO) – qui touche aussi les bovins – fait de nouveau son apparition dans l'Ouest du pays. Il n'y a pas de cas clinique mais des résultats positifs ont été constatés dans le cadre des contrôles systématiques des mouvements de bétail. Les animaux détectés ne sont pas malades mais contagieux, ce qui entraîne un périmètre de sécurité de 150 km autour de chaque cas. Conséquence : les exportations de bovins vivants sont impossibles hors vaccination, laquelle demande un mois d'attente. Pour les éleveuses et les éleveurs de broutards, dont une partie de la production est exportée, mais aussi pour celles et ceux de jeunes bovins, c'est une catastrophe qui n'en est qu'à ses débuts. Les élevages de bovins viande déjà très touchés vont prendre une nouvelle secousse.

Et de la grippe aviaire aussi

Une nouvelle souche de la grippe aviaire – la H5N8 – qui atteint les oiseaux sauvages a été détectée dans plusieurs pays d'Europe où des animaux crevés ont été découverts. « Aucun cas n'a été détecté en France à ce jour et ce virus ne présente pas de risque pour l'homme », déclare le ministre. Toutefois, celui-ci décide de soumettre à obligation de confinement ou de protection par des filets les basses-cours et élevages commerciaux situés dans les zones humides où les oiseaux sauvages ont l'habitude de transiter. En outre, les lâchers de gibier à plumes sont interdits. La crainte d'être confrontés aux très coûteuses mesures prises à l'automne 2015 pour protéger le marché du foie gras (industriel) conduit les pouvoirs publics à un maximum (excès ?) de précaution.

La consommation de viande bovine en berne

Sur les dix premiers mois de 2016, la consommation de viande bovine en France a baissé de 2,7 % par rapport à 2015, de 5,6 % pour la viande de veau. La campagne contre la maltraitance dans les abattoirs conduite par l'association L214 en est-elle la cause ? À la marge, selon l'Institut de l'élevage. La tendance de fond, c'est que les jeunes générations ne mangent de la viande que de façon occasionnelle. Face à cela, la machine à produire s'est emballée. « En 2016, le troupeau de vaches allaitantes a grossi de 43 000 têtes », affirme l'Institut qui pointe l'absence de plafonnement des aides à la vache allaitante. S'y ajoute l'augmentation des abattages de vaches laitières (+4 %), liée à la crise dans la filière lait. Fort heureusement, selon les mêmes sources, les importations ont diminué de 7 % par rapport à 2015. À quand des mesures de maîtrise de la production et de plafonnement des aides publiques ?

Bio dans les cantines, le Sénat refuse le débat

Le 5 octobre, le Sénat a refusé d'étudier un amendement déposé par le sénateur écologiste du Morbihan Joël Labbé, au prétexte que celui-ci était sans lien avec le projet de loi à l'étude « Égalité et citoyenneté ». Pourtant cet amendement qui vise à introduire dans la restauration collective (cantines, hôpitaux...) 40 % de produits locaux et 20 % de produits issus de l'agriculture bio d'ici 2020, avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale cet été. Brigitte Allain, députée écolo de Dordogne, avait obtenu à la surprise générale l'unanimité, au prix de concessions que lui ont reprochées ses amis. Elle va devoir remettre le fer au feu de toute urgence. Pas sûr qu'elle obtienne le même succès que la première fois, le lobby de l'agro-malbouffe a eu le temps de se ressaisir, il l'a prouvé au Sénat !

Actualité

Porc Les éleveurs victimes de la « vocation exportatrice »

Chute des cours de la viande durant l'été 2015, embellie durant l'été 2016, retassement à l'automne : il faut mettre les éleveuses et les éleveurs de porc à l'abri de la volatilité des marchés internationaux, par une politique forte de régulation et de reconquête du marché intérieur français et européen.

Le 24 octobre 2016, le prix du porc sur le marché au cadran de Plérin, en Bretagne, reculait une nouvelle fois. De 1,53 euro le kilo mi-septembre, il est progressivement retombé à 1,34 euro. Début novembre, le cours se stabilisait autour de 1,30 euro le kilo.

L'an dernier, au cœur de l'été, les producteurs subissaient déjà les aléas des cours : le 10 août 2015, le prix de référence national de la viande de porc passait sous la barre de 1,40 euro qui était préconisée par le gouvernement, et 32 % des cochons mis en vente étaient restés invendus. La Fnsea poussait de grands cris, appelant à manifester ; dépôts de bilan, voire suicides, étaient souvent la réponse à la crise dans les campagnes. Et puis au début de l'été 2016, les prix sont remontés, les responsables de la filière attribuant le phénomène à la hausse de la demande chinoise tout au long des premiers mois de l'année. Il n'empêche : de crise en crise, les éleveuses et les éleveurs de porcs n'ont aucune vision à long terme pour leur revenu.

Pour la Confédération paysanne, l'avenir de la production porcine ne passera que par une politique forte de régulation et de reconquête du marché intérieur, permettant aux éleveurs et aux éleveuses de vivre dignement de leur production, à l'abri de la volatilité des marchés internationaux.

Le repli actuel du prix du porc n'est pas une surprise : en ne s'attaquant pas aux racines de la crise, les pouvoirs publics et le syndicat majoritaire se sont montrés incapables de tirer des leçons de leurs erreurs passées. Hier l'embargo russe, aujourd'hui la hausse de la production américaine et le ralentissement de la demande chi-



En cinq ans, les volumes exportés vers la Chine ont été multipliés par plus de deux, faisant du pays la deuxième destination du porc français en 2015, et même la première en 2016. Mais la concurrence et la lutte sont acharnées sur ce marché. L'an dernier, la Chine a importé plus d'un million de tonnes de viande de porc (sur 56 millions consommés).

noise : face à l'absence totale de régulation, l'ouverture croissante de nos productions aux marchés internationaux expose les éleveurs porcins français à des prix de plus en plus volatils et à des revenus de plus en plus fluctuants.

Ceta : les éleveurs canadiens sont prêts

Pourtant, le gouvernement français fait toujours la promotion du Ceta, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada qui ouvrirait un accès au marché européen de plus de 80 000 tonnes à droits de douane nuls au porc canadien (seize fois plus qu'actuellement), porc produit dans un environnement réglementaire permettant aux éleveurs d'afficher des coûts inférieurs de 35 centimes par kilo à ceux des paysans français.

Le Québec est le champion des exportations de porc du Canada. Il écoule 70 % de sa production sur les marchés internationaux, mais l'Union européenne était loin de faire partie de ses principaux clients. Cela pourrait changer avec la mise en œuvre du Ceta. Certains abattoirs québécois ont déjà entamé des rénovations afin de pouvoir

répondre aux normes sanitaires plus contraignantes de l'Union européenne. Ainsi, l'entreprise Olympel investit 80 millions de dollars canadiens (53 millions d'euros) pour agrandir une usine de transformation à Yamachiche, qui lui permettra de répondre à la demande spécialisée de l'UE. Et les élevages, souvent de grosses unités, se tiennent également prêts.

Afin de sortir des stratégies à court terme alimentées par le mirage exportateur, la Confédération paysanne demande « qu'un travail structurant soit organisé pour la filière porc, avec une méthode de fixation des prix permettant une couverture des coûts de production et un outil de régulation permettant de reconquérir le marché intérieur et de le protéger des fluctuations des prix mondiaux. Si l'urgence est aujourd'hui à l'organisation du marché, elle ne doit pas occulter la nécessaire réorientation des productions qui seule assurera un avenir aux éleveurs et une montée en gamme des produits. » ■

Sources : communiqué de presse de la Confédération paysanne (25/10/2016) et radio-canada.ca

Lait La Confédération paysanne entre à l'interprofession du lait de chèvre

Le 13 septembre, deux représentant.es de la Confédération paysanne ont fait leur entrée dans les instances de l'Association nationale interprofessionnelle caprine (Anicap).

Le 15 octobre 2010 marquait la fin de 34 jours d'occupation de la Maison du Lait, à Paris, dont 17 jours de grève de la faim par trois militants de la Confédération paysanne. Arrachée par l'action, la reconnaissance du pluralisme agricole dans les interprofessions laitières allait se mettre en œuvre progressivement, d'abord au sein de l'interprofession du lait de vache (Cniel) au printemps 2014. Mais c'est seulement le 13 septembre dernier que la Confédération paysanne et la Coordination rurale ont fait leur entrée dans le conseil d'administration de l'Association nationale interprofessionnelle caprine (Anicap).

La Confédération paysanne y est représentée par Laurent Rousseau (Charente), pour le collège « producteur livreur », et par Sandrine Leclerq (Pas-de-Calais), pour le collège « producteur transformateur fermier ».

Au cours de la première réunion, les conjonctures nous ont été présentées et différents problèmes abordés. Sur l'installation et la trans-

mission, là où le collège industriel les réclame ambitieuses et conséquentes (par la voie de Lactalis), le collège producteurs, à l'unisson, les souhaite d'investissements raisonnés, avec une régulation de l'offre et un modèle plus autonome laissant une image positive auprès des consommateurs. De toute évidence, la Fédération nationale des éleveurs de chèvres (Fnec), branche spécialisée de la Fnsea, semble moins libérale que ses consœurs de la maison mère, plus consciente des causes de la disparition de 25 % des producteurs depuis 2010. Ont aussi été abordés des sujets tels que l'évolution de la charte des bonnes pratiques et du RSE (responsabilité sociale et environnementale) ou la clé de répartition des cotisations entre producteurs et industriels.

Situation plus calme

La filière des livreurs vit aujourd'hui plus calmement sa situation depuis un an. Les courbes de prix du lait et des coûts de production qui s'étaient inversées fin 2012 sont revenues dans le bon sens et permettent d'affronter les prêts de consolidation issus de cette crise, voire même de réinvestir. La collecte qui démarrait l'année en forte augmentation s'est stabilisée à + 2,5 % sur deux ans. Le nombre de productrices et de producteurs d'un âge moyen de 50 ans baisse

depuis un an à -5 %. Les importations restent à surveiller car le comportement des industriels et des coopératives reste décomplexé, fait d'opportunisme.

L'interprofession est composée de trois familles : un collège représente les productrices et producteurs de lait de chèvre, un autre les coopératives laitières, le troisième collège représentant l'industrie.

Selon ses statuts, l'Anicap a la responsabilité, entre autres :

- dans le cadre de la Pac, de favoriser le maintien et le développement du potentiel économique du secteur lait de chèvre en France (la Confédération paysanne sera plus particulièrement attentive à la défense des producteurs) ;
- de produire et publier des statistiques sur l'état de la production et du marché et des études sur les perspectives de marché à tous les niveaux (circuits courts, longs et exportations) ;
- de veiller à l'adaptation des productions en quantité et qualité ;
- de promouvoir la consommation de lait de chèvre et de ses produits ;
- de renforcer la sécurité sanitaire, alimentaire, et l'amélioration de la santé et du bien-être animal ;
- de participer à des programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et développement, et d'investir dans ces programmes ;
- mais aussi de soutenir l'export et participer aux actions internationales de promotion...

Il est évident que la Confédération paysanne, sur ces missions, leurs gestions et leurs interprétations, marquera des différences parfois antagonistes, mais qui vont dans le sens de l'intérêt de tous.

Humaniser au profit des petits éleveurs et permettre des installations accessibles à toutes et tous sont nos motivations, et nous nous y engageons de notre mieux. ■

Laurent Rousseau,
paysan en Charente



La production française de lait de chèvre avoisinait les 580 millions de litres en 2014 : 120 millions produits et transformés à la ferme par 3000 producteurs fermiers, et 460 millions livrés à une soixantaine d'entreprises par 3000 producteurs laitiers.

Finale-
ment, le gouvernement ne changerait rien ou peu à l'arrêté annulé par le Conseil d'État (voir brèves de novembre). Nous n'avons pas la même lecture des lignes directrices mises en place au niveau européen depuis janvier 2016 que le ministre de l'Agriculture. De ce fait, plus question de distance des points d'eau, rien de nouveau sur la protection de la santé, l'environnement...

Simple-
ment une incitation auprès des préfets pour qu'ils prennent des dispositions afin de protéger les populations sensibles autour des crèches, écoles, maisons de retraite, etc. On remettrait le couvert sur les règles écofito allégées. Pas de concertation avec les associations santé et environnement ! « Un arrêté Fnsea-compatible », prévoit un journaliste de *Ouest-France*. Bien vu !

Louanges pour le bio

À l'occasion des Assises nationales de l'agriculture bio, le 14 novembre, Stéphane Le Foll a énoncé un chapelet de louanges pour séduire son auditoire et afficher ses convictions. Quelques extraits de son intervention : « L'agriculture bio ne peut plus être que sans pesticide... L'agriculture verticale (dans des tours en ville, NDLR) va nous faire du bio en boîte : je veux de l'herbe, de l'espace, le lien au sol et aux prairies doit primer... Si on n'est que dans la logique des parts de marché, on va perdre la spécificité bio... À Bruxelles, le label bio sans lien avec la terre est une vraie question... Il faut mettre en avant les externalités positives du bio pour se différencier autrement que par la non-utilisation des pesticides... » Les participant.es, qui n'en demandaient pas tant, n'ont pu que confirmer les propos du ministre. Ils ont insisté pour que la filière française du bio reste à minima sur le cahier des charges actuel, et la direction appelle à « une forte vigilance » face à l'offensive de l'UE. En s'impliquant ainsi, Stéphane Le Foll a-t-il voulu délivrer un message de fin de règne ?

Jo Bourgeois

Lait La Confédération paysanne à l'assemblée générale d'EMB

La Confédération paysanne était invitée à l'assemblée générale d'EMB (European Milk Board), les 9 et 10 novembre à Nunspeet, aux Pays-Bas. Michèle Roux y représentait le secrétariat national de la Confédération paysanne.

EMB est une organisation de défense des éleveurs laitiers à l'échelle européenne qui fête en 2016 ses 10 ans. Elle revendique 100 000 adhérent.es dans 16 pays. Bien que la Confédération paysanne n'en soit pas membre, les liens n'ont jamais cessé d'exister entre les deux organisations. La Coordination européenne Via campesina (ECVC, à laquelle adhère la Confédération paysanne) et EMB portent une parole différente du Copa-Cogeca (dont fait partie la Fnsea) dans les instances européennes.

EMB porte le projet d'un « lait équitable » dans 6 pays d'Europe⁽¹⁾. Le montage de ces projets n'en est qu'à ses débuts, sans retour encore très probant pour les producteurs engagés. La reprise en main par les éleveurs du devenir de leur lait et de sa vente est un thème revenu souvent durant cette assemblée générale. On se rejoint fortement sur la revendication de prix rémunérateurs pour les producteurs et les productrices.

Nous avons pu entendre durant ces deux jours des positions proches de nos revendications. Ainsi la mise en place d'un programme de prévention des crises : à l'instar du tunnel de prix porté par la Confédération paysanne, EMB propose un dispositif de responsabilisation face au marché (cf. encadré) qui introduit un plafonnement de la production, assorti de sanctions afin qu'il soit efficace, et un



L'European Milk Board (EMB) revendique des prix rémunérateurs pour les producteurs et les productrices de lait de vache, proposant un dispositif de responsabilisation face au marché pour une vraie régulation de la production laitière européenne.

prélèvement des producteurs pour financer en partie cet instrument de crise. Régulation est un mot qui revient enfin sur le devant de la scène européenne !

EMB demande également l'arrêt des accords de libre-échange, de type Tafta ou Ceta. Et constate comme nous l'échec de la contractualisation du Paquet Lait européen, entré en vigueur en octobre 2012 : nous avons besoin d'organisations de producteurs transversales fortes.

Différences sur la répartition

Les différences fondamentales entre EMB et la Confédération paysanne restent sur la notion de répartition. La taille des exploitations, le maintien de fermes nombreuses sur les territoires et le modèle d'élevage ne font pas consensus au sein d'EMB, du fait de l'hétérogénéité de ses membres, des mégafermes du Danemark aux fermes herbagères de Suisse ou de Norvège...

Cependant nous observons des évolutions dans leur analyse du marché laitier et du

système économique en place. Ainsi, EMB a intégré les répercussions néfastes de la politique européenne d'exportation à bas prix en Afrique, notamment lors du voyage d'une délégation au Burkina Faso. Les notions d'autonomie et d'indépendance des paysans face aux multinationales apparaissent dans certaines interventions. Deux présentations intéressantes ont ainsi porté sur le système de régulation du marché laitier en Norvège (quotas, petites fermes protégées, systèmes herbagers encouragés), pays où le prix du lait payé au producteur dépasse les 50 centimes, et sur le fonctionnement en France de Biolait. La durabilité de l'élevage laitier a aussi été abordée.

Après la fin des quotas, confrontés à une politique libérale dogmatique, les éleveurs laitiers sont plongés dans une crise profonde. Les prix durablement déprimés, des contrats imposés unilatéralement par les industriels, la volatilité des cours, la restructuration sauvage du secteur risquent de frapper encore longtemps si rien n'est fait, à l'instar de ce qu'on observe dans le marché du porc. Cette évolution catastrophique accélère l'industrialisation de la production et la standardisation des produits laitiers, menant à une nouvelle baisse de la valeur ajoutée du travail des éleveurs européens.

Espérons que les voix concordantes d'EMB et d'ECVC prennent de l'ampleur à Bruxelles pour qu'enfin un dispositif de régulation du marché laitier permettant une meilleure adéquation de l'offre à la demande soit remis en place. ■

Victor Pereira, animateur national de la commission « lait »

(1) www.fairefrance.fr

EMB propose un Programme de responsabilisation face au marché

« Dans le souci de pouvoir à l'avenir s'atteler, de façon appropriée et rapide, à la gestion des crises qui se profilent sur le marché du lait, il convient d'adopter des règlements complémentaires qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de l'UE. À cette fin, l'EMB et la BDM (Fédération allemande des éleveurs laitiers) ont élaboré un programme de responsabilisation face au marché (PRM).

Champ d'application du PRM :

Le PRM est un programme pour le secteur laitier européen destiné à être appliqué lorsque le marché du lait est menacé de déséquilibre. Alliant des instruments de surveillance du marché et d'intervention réactive, le programme permet l'identification de crises imminentes ainsi qu'un passage à l'action en trois temps :

1. Alerte rapide (chute de l'indice de 7,5 %).
2. Crise (chute de l'indice de 15 %).
3. Réduction obligatoire (chute de l'indice de 25 %) »

Plus d'info sur : www.europeanmilkboard.org

Installation Pour le ministère de l'Agriculture, installation = gros investissement

Le 17 novembre, le Comité national pour l'installation/transmission (Cnit) s'est enfin réuni, pour la première fois depuis deux ans. La politique d'installation nationale tourne le dos à une inflexion favorable à la diversité des installations pour se recentrer sur un modèle poussant à l'endettement.

Le Cnit est une « institution » mise en place par Stéphane Le Foll, créée à la suite des Assises de l'installation (2012-2013). Il regroupe tous les acteurs de l'installation et de la transmission en agriculture, des représentants de l'État et des régions à celles et ceux des syndicats, en passant par toutes les organisations de développement et d'accompagnement présentes sur le terrain, sans oublier les banques.

Depuis le début, la Confédération paysanne y participe. Après la publication en novembre 2012 de notre *Livre noir sur l'installation*, nous étions avides de participer à un travail constructif. Et ce fut le cas. Nous savions ce que nous voulions et avons porté nos propositions avec enthousiasme. Nous n'étions pas seuls autour de la table à défendre la nécessité d'installations nombreuses, facilitées, mieux accompagnées, durables, respectueuses de l'environnement, certaines progressives, toutes créatrices d'emploi et de revitalisation des territoires... Nous avons travaillé comme si la page était

blanche, même si certains – la Fnsea ou les JA par exemple – prétendaient qu'il ne fallait rien changer, que tout fonctionnait bien...

Nous n'avons pas tout obtenu, cependant les choses se sont améliorées sur le terrain. Et beaucoup d'éléments que nous réclamions ont été inscrits dans la loi.

Des comités pour l'installation/transmission ont été mis en place au niveau régional (Crit). Les régions ont en effet obtenu la « gouvernance », comme ils disent, de ce dossier⁽¹⁾. Ce qui peut être une bonne chose si l'État veille réellement à ce que les droits de chaque citoyen.ne (donc de chaque candidat.e à l'installation, partout sur le territoire) soient respectés. La diversité des installations et le pluralisme des acteurs ont été pris en compte. Des agréments et conventions ont permis la reconnaissance du tra-

vail de nombreuses structures, comme les Adear par exemple⁽²⁾. Même si les méthodes antidémocratiques du syndicat dominant ont la vie dure, la gestion d'un Point Accueil Installation (PAI) a été confiée par les services de l'État à la Confédération paysanne, dans les Hautes-Alpes.

L'installation progressive est reconnue. La surface minimale d'installation (SMI) a été remplacée par l'activité minimum d'assujettissement (AMA) qui permet des installations sur des fermes beaucoup plus petites, avec un statut social juste et des cotisations plus adaptées...



En 2014-2015, on parlait moins de compétitivité mais plus de solidarité pour les installations. Mais ça c'était avant...

On ne peut pas tout énumérer, cependant j'aimerais revenir sur la réforme de la dotation jeune agriculteur (DJA)⁽³⁾. Sur proposition du ministère, il a été décidé que le montant de la DJA serait constitué d'un montant de base et de sommes supplémentaires calculées en fonction de trois critères imposés par l'État⁽⁴⁾, les régions pouvant en proposer d'autres et choisir les pourcentages de modulation de cette aide.

La Confédération paysanne a approuvé cette démarche, œuvrant localement pour que les critères choisis par les régions aillent dans le même sens que ceux de l'État : une agriculture ouverte à toutes et tous et notamment aux « hors cadre familial » (HCF), une agriculture résiliente face aux crises et pourvoyeuse, localement, d'emplois et de valeur ajoutée.

La suite nous a donné raison : en moins d'un an (à partir de 2015), les nouvelles installations ont changé de visage ; on parlait moins de compétitivité mais plus de solidarité ; les installations « atypiques » étaient dans l'ensemble mieux dotées qu'avant. Le nombre d'installations aidées a augmenté en 2015, et pas seulement par le fait de la prise en compte de l'AMA qui fait basculer des cotisants solidaires en paysannes ou paysans de pleins droits. Mais ça n'a pas duré.

Lors de la réunion du Cnit du 17 novembre, le ministère de l'Agriculture a annoncé la mise en place d'un nouveau critère de modulation de la DJA : un plancher minimum de niveau d'investissement de 100 000 euros dans le projet d'installation, et sans limite supérieure ! Le message est clair : installation = gros investissement. Il est en contradiction avec celui envoyé il y a deux ans. En pleine crise, le ministère fait donc le choix de pousser à l'endettement et à l'industrialisation de l'agriculture ! Plus grave encore, il laisse la main totalement libre aux régions qui pourront décider de mettre un plancher encore plus élevé (la Normandie voudrait mettre un plancher à 200 000 euros) et décider d'octroyer à ce critère plus d'argent que pour tous les autres critères réunis.

Dans le même temps, les pourcentages octroyés aux critères agroécologiques pourront être baissés, par exemple pour donner plus d'argent pour un investissement peu respectueux de l'environnement ou du développement local. Ce qui avait été décidé fin 2014 est en train d'être effacé. À quelques mois de son départ, quel message le gouvernement socialiste veut-il envoyer aux campagnes, par cette politique aux objectifs fluctuants ? ■

Michèle Roux,
paysanne en Dordogne, secrétaire nationale

(1) La gouvernance peut être un mot élégant pour dire : on consulte tout le monde et ensuite on fait ce que l'on avait décidé sous prétexte d'intérêt général... Les Comités régionaux pour l'installation/transmission (Crit) sont cogérés par l'administration (Draaf) et les conseils régionaux.

(2) Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural – www.agriculturepaysanne.org

(3) Nous n'avons pas pu en faire changer le nom et l'appeler par exemple « Aide aux nouveaux installés ».

(4) Le fait d'être hors cadre familial, la pratique agroécologique et la création d'emploi et/ou de valeur ajoutée.

Les zones défavorisées, de nouvelles incertitudes pour l'élevage français

La Commission européenne demande à ses États membres de remettre à jour leur carte des zones défavorisées simples (ZDS) afin que des critères objectifs et communs soient utilisés au sein de l'Union pour l'accès aux aides compensatoires de handicap naturel. En France, cette remise à jour soulève questions et problèmes.

La France, comme à l'accoutumée, n'est pas en avance pour réaliser ce travail qui doit être finalisé pour les déclarations Pac 2018.

Le ministère a finalement décidé de convoquer le 22 septembre tous les acteurs agricoles représentatifs pour leur présenter le résultat du travail effectué par l'Inra et les services statistiques ministériels. La carte nationale est présentée et là, surprise voire stupéfaction dans la salle : au premier coup d'œil le sud de l'Île-de-France apparaît en zone soumise à des contraintes naturelles (ZSCN) quand les zones méditerranéennes, le Marais poitevin ou les Landes disparaissent de la carte.

Les questions affluent pour comprendre la méthode utilisée qui fait entrer des territoires en ZSCN alors que notre bon sens aurait tendance à dire qu'il n'y a pas de contrainte⁽¹⁾.

La grave conséquence de ce nouveau zonage est le nombre de fermes qui se retrouvent exclues de l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) : 23 600 bénéficiaires au total, quand la nouvelle carte ne fait entrer que 4 346 bénéficiaires.

Comme la prime à l'herbe agro-environnementale (PHAE) a été intégrée à l'ICHN, les éleveurs et les éleveuses subissent une double peine ; sans parler des éleveurs laitiers qui depuis 2015 pouvaient bénéficier de l'ICHN. Encore un coup de poignard pour l'élevage !

L'autre problème est l'opacité de la méthode utilisée. Tous les participants de la réunion du 22 septembre demandent à avoir accès à la carte brute fournie par l'Inra. Le ministère acceptera d'organiser une réunion technique pour la présenter, mais en aucun cas elle ne sera diffusée. Dans l'Aude nous arrive un tableau qui reprend toutes les communes du département. Dans ce tableau qui reprend les 8 critères biophysiques, la production brute stan-

dard (PBS) et le chargement, nous comprenons la raison de l'intégration ou de l'exclusion de telle ou telle commune. Mais aucun chiffre n'est mentionné. Il est donc impossible de remettre en cause ce que nous voyons sur le terrain : le mitage, l'intégration de communes de plaine à haute fertilité alors que des communes contraintes en sont exclues.

La proposition peu alléchante du ministère

Le cabinet du ministre insiste pour que tous les acteurs agricoles acceptent cette carte qui doit être envoyée à la Commission européenne au cours du premier trimestre 2017, pour ensuite pouvoir négocier une autre carte dite ZSCS, comme zone soumise à des contraintes spécifiques. Le cabinet précise que nous aurons plus de souplesse pour prendre des critères franco-français qui devront tout de même être acceptés par l'Europe. Il précise deux points pour nous amener à accepter cette carte et cette proposition de négociation :

- la Commission européenne autorise à classer 10 % de la surface agricole utile (SAU) nationale en ZSCS, soit 6,7 millions d'hectares en France quand la surface totale des communes sortantes est de 3,7 millions d'hectares ;
- l'exclusion de 23 600 fermes et l'intégration de 4 346 fermes laisse 106 millions d'euros disponibles.

La nouvelle carte sera réalisée en concertation pendant l'année 2017 pour tenter de récupérer un maximum de zones exclues. Mais faut-il accepter une carte aberrante pour en négocier une autre ?

Le retour à la problématique locale

Dans l'Aude, nous faisons le choix d'alerter les services de l'État, de déposer une motion à la chambre d'agriculture, de rencontrer le préfet pour lui faire part de notre étonnement et que nous ne pouvons pas accepter la carte en l'état.

Car ce changement a et va avoir des conséquences sur l'élevage bovin et ovin allaitant, déjà en difficulté. Nous sommes dans des territoires où l'élevage valorise des zones de parcours méditerranéennes qui sont essentielles dans un moment où

la déprise agricole laisse ces espaces à l'abandon. La biodiversité végétale audoise est la conséquence du climat, mêlée aux pratiques agricoles et pastorales. Les risques d'incendie sont très élevés, notamment en raison de périodes de sécheresse successives, et la déprise les accentue.

Enfin, l'installation dans ces zones sera moins soutenue : encore une fois ces fermes autonomes à haute valeur environnementale qui dynamisent les territoires se retrouvent exclues alors que leur présence est nécessaire et reconnue.

Les choix de zonage doivent être un choix politique (reconnaissance des erreurs évidentes, du mitage, du mauvais choix franco-français de la PBS) et pas seulement un empilement de cartes ou l'on choisit arbitrairement des critères que l'on rend crédibles car traités par des soi-disant services statistiques objectifs. Les politiques agricoles publiques doivent être transparentes dans l'objectif de permettre le maintien d'une agriculture utile pour la société, rémunératrice pour les paysannes dans l'objectif de produire une alimentation de qualité accessible à tout le monde. ■

Yann Vetois,
paysan dans l'Aude

(1) La version proposée par le ministère est faite à partir des critères européens, avec notamment l'application de 8 critères biophysiques : basses températures, sécheresse, excès d'eau dans le sol, sols mal drainés, texture et pierrosité du sol, profondeur d'enracinement, propriétés chimiques, pente.

Lexique et précisions

Les zones défavorisées sont des zones soumises à des contraintes naturelles. Dans ces zones, les agriculteurs et les agricultrices sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne liées à ce handicap naturel.

On distingue actuellement 3 types de zones défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones défavorisées simples ;
- les zones affectées de handicaps spécifiques.

L'unité de base pour la délimitation est la commune. Seules les zones défavorisées simples et affectées de handicaps spécifiques font l'objet d'une révision prévue par le règlement européen relatif au développement rural n° 1305/2013.

Les zones de montagne ne sont pas modifiées.

La fabrique de l'opinion agricole

Ce mois-ci, votre mensuel a voulu consacrer quelques pages sur un sujet quelque peu tabou, celui de l'information professionnelle agricole, mais aussi de l'information « grand public » traitant des questions agricoles. Sans sombrer dans la théorie du complot, ne serions-nous pas au cœur du dispositif politique permettant de pérenniser un modèle de développement usé jusqu'à l'os, mais dont les acteurs et les actrices de terrain ne doivent pas douter ?

La concentration des derniers organes de presse agricole entre les mains d'intérêts agro-industriels n'est pas une erreur de casting : elle entend entretenir du rêve, de l'illusion, celui de la modernité, de l'entrepreneur « libre », reconnu socialement.

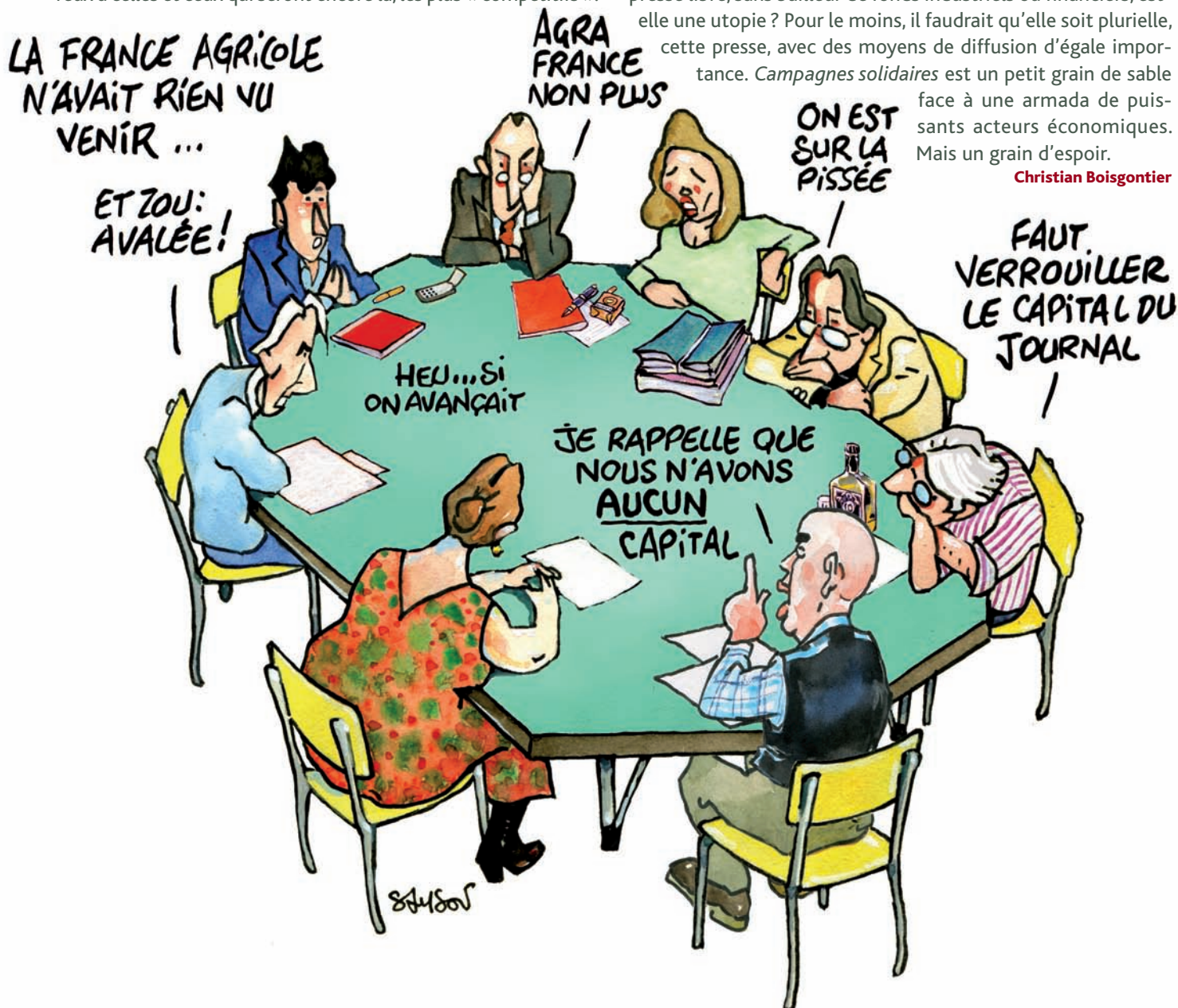
Depuis 20 ans, les mêmes « experts » écrivent, sont invités dans les assemblées générales des centres de gestion, de contrôle laitier, des chambres d'agriculture... Ils y annoncent une diminution inéluctable du nombre de productrices et de producteurs, mais que les besoins alimentaires mondiaux promettent des jours heureux à celles et ceux qui seront encore là, les plus « compétitifs ».

Ils ne parleront jamais de ces robots de traite qui sont démontés parce que trop coûteux en maintenance, ou de la presque fin des marchés à terme qui devaient faire le bonheur du plus grand nombre... Qui, il y a quelques jours, a fourni les arguments frelatés à ce journaliste déclarant sur une chaîne publique pendant le journal télévisé de 20 heures que la crise du revenu des producteurs de lait français venait de la dimension trop petite des troupeaux laitiers, alors que tout le monde sait qu'il n'y a pas d'économie d'échelle dans cette production ? Qui fait dire aux journalistes que la crise du porc trouvait sa cause dans l'embargo russe ? Mentez et re-mentez : il en restera toujours quelque chose...

Et cette étude de FranceAgriMer et de l'Insee qui, à l'image de ces prophéties autoréalisatrices, annonce une nouvelle hémorragie du nombre de paysannes et de paysans ? Dans les années quarante, notre pays avait un ministère de la Propagande ; aujourd'hui, ce rôle est entre les mains des acteurs économiques. Une presse libre, sans bailleur de fonds industriels ou financiers, est-elle une utopie ? Pour le moins, il faudrait qu'elle soit plurielle, cette presse, avec des moyens de diffusion d'égale importance. *Campagnes solidaires* est un petit grain de sable

face à une armada de puissants acteurs économiques. Mais un grain d'espoir.

Christian Boisgontier



Presse professionnelle agricole : la mainmise de la Fnsea

La concentration de la presse n'épargne pas le secteur agricole. La Fnsea est à la tête d'un empire de presse qui regroupe la grande majorité des titres. Une stratégie d'occupation du terrain qui débute dès les années quatre-vingt, avec la création du groupe Réussir.

La presse professionnelle agricole est constituée de plus de 148 titres différents, essentiellement des hebdomadaires départementaux et des mensuels nationaux axés sur des productions (grandes cultures, lait...) ⁽¹⁾. Aujourd'hui, le constat de concentration de ce secteur est sans appel. À travers le groupe Réussir, la Fnsea possède près de la moitié de la presse professionnelle agricole départementale et dirige près du tiers de la presse mensuelle spécialisée, et ce sans compter les différents journaux des syndicats spécialisés par production membres du syndicat. Fait marquant : en 2011, le syndicat majoritaire acquiert des participations financières majoritaires dans deux médias jusqu'ici considérés comme « indépendants » et qui jouissent d'un fort prestige professionnel, le journal *La France agricole* et l'agence Agra.

« La presse professionnelle est un enjeu important du secteur agricole », rappellent les chercheurs Ivan Chupin et Pierre Mayance ⁽²⁾. « Elle est un lieu d'édification de l'unité agricole. Cette presse est construite comme une zone de consensus, un lieu d'activation du mythe de l'unité qui permet de garder un équilibre. Ne parler de rien, sinon des figures de la productivité, c'est répondre à tous "on est des agriculteurs", et éviter les conflits ouverts qui se développent par ailleurs dans de nombreuses arènes plus discrètes entre intérêts agricoles qui se confrontent. »

Comment en sommes-nous arrivés à une telle mainmise ? Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des titres indépendants à diffusion nationale se développent à l'ins-

tar de l'agence de presse Agra et de *La France Agricole*. En parallèle se créent des hebdomadaires départementaux, liés à la Fnsea naissante. C'est aussi l'essor d'une presse spécialisée par filière, la plupart des syndicats de producteurs disposant de leur propre titre de presse. *Le Betteravier français* par exemple, créé en 1931, appartient à la Confédération générale des planteurs de betteraves.

De l'hebdo national au journal par filière

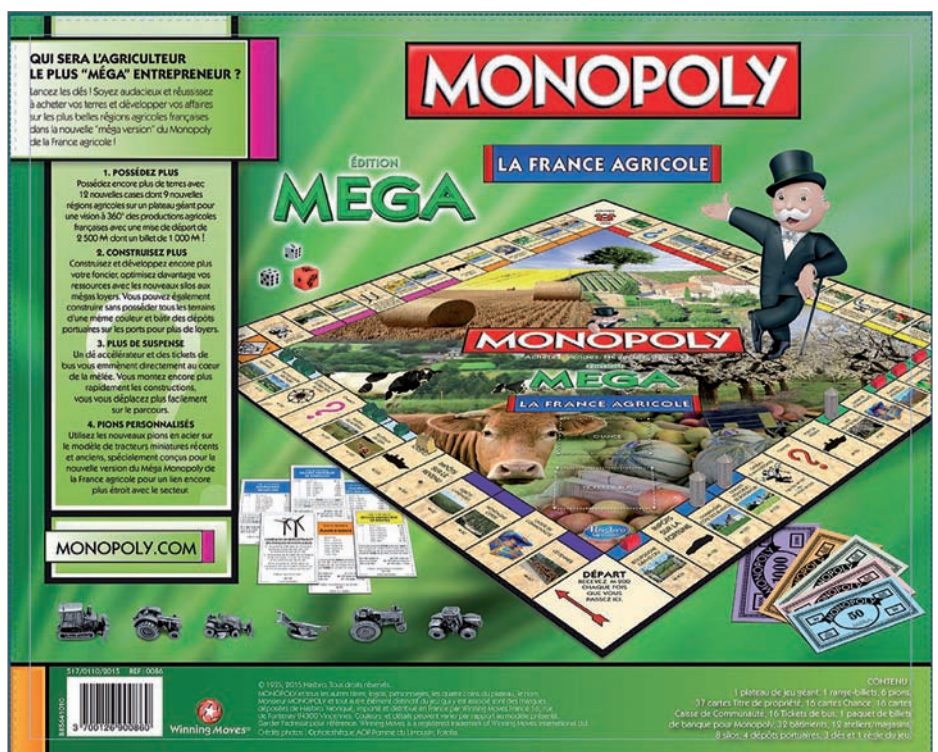
Le groupe de presse Réussir S.A. est fondé en 1986, se composant alors de quinze hebdomadaires départementaux dont les Fdsea et leurs sections jeunes sont actionnaires. « La constitution de ce groupe répond à un objectif économique de mutualisation de certains services face à l'effondrement du nombre de lecteurs depuis l'après-guerre, notent Ivan Chupin et Pierre Mayance. La presse segmentée par filières et les mensuels à caractère technique constituent pour le groupe un marché porteur. » Réussir lance des titres dédiés au lait, aux grandes cultures, puis se diversifie ensuite dans la

vigne, les fruits et légumes, la viande bovine, le porc et l'aviculture. Une manière d'engranger de significatives ressources publicitaires.

En 2009, Réussir S.A. parvient à regrouper un tiers des titres de la presse professionnelle. « La constitution de Réussir S.A. sert des intérêts capitalistiques mais répond également à un souci de renforcer le lien entre l'agriculteur et le syndicalisme majoritaire, notent les deux sociologues. Ce dernier dispose là d'un outil qui permet de s'adresser à l'agriculteur à la fois localement (hebdomadaire départemental), mais aussi par le biais de sa production de référence (mensuel spécialisé). Cette présence géographique et dans tous les secteurs de la presse agricole réaffirme la vocation unitaire d'une Fnsea remise en cause sur le plan de sa représentativité (suite aux élections professionnelles, NDLR). »

2011 est l'année du rachat de l'agence Agra. Fondée en 1948 par des ingénieurs agronomes dans la mouvance de « la modernisation » agricole, l'agence est soutenue par des intérêts sectoriels. Elle produit *Agra France* (devenu *Agra presse hebdo*) .../...

Lancé en 2012, le Méga Monopoly de la France Agricole a été depuis réédité. Il véhicule un message assez clair : « Qui sera l'agriculteur le plus « méga » entrepreneur ? », avec l'idée simple de « posséder plus de terres » et de s'enrichir de plus en plus... Propriété à 25 % de Sofiproteol, le groupe agro-industriel présidé tout comme la Fnsea par Xavier Beulin, l'hebdomadaire *La France Agricole* est diffusé à plus de 95 000 exemplaires payés (chiffres 2015-2016, en recul de 5,8 % par rapport à 2014-2015 – source : OJD).



.../... à destination du marché français, et *Agra Europe*, avec la création d'un bureau bruxellois dès 1963. Elle est l'agence numéro un de la presse professionnelle agricole. À travers son feuillet hebdomadaire et un fil d'information continue, elle reçoit l'écoute des dirigeants du secteur. Cette centralité est contestée dans les années 1960 par Michel Debatisse, secrétaire général du Centre national des jeunes agriculteurs (Cnja), qui lance l'agence Actu Agri de la Fnsea.

Les deux agences coexistent, mais *Agra* continue de dominer le champ de l'information agricole. En 2011, le propriétaire du groupe ABC (Agro Business Communication) qui détient *Agra* décide de vendre ses parts: le groupe Réussir en profite pour acquérir 52,5 % du capital de la société. Réussir devient donc l'opérateur et actionnaire majoritaire d'ABC aux côtés des autres actionnaires: Sofiprotéol (filiale du groupe Avril dirigé par Xavier Beulin, le président de la Fnsea), Naples Investissement (fonds d'investissement du secteur de la bette-

rave) et l'AGPB (association de défense des intérêts des producteurs de blé, adhérente de la Fnsea). Alors que les dépêches d'*Agra* alimentent de nombreux titres, cette nouvelle concentration dans la presse agricole restreint l'éventail des sources d'informations et renforce le pôle du syndicalisme majoritaire.

Un mythe et une emprise à entretenir

2011 est aussi l'année du rachat de *La France agricole*. Lancé à la Libération, le groupe France agricole SA inclut, outre le titre *La France agricole* – hebdomadaire national qui tire en 2015-2016 à environ 110 000 exemplaires – plusieurs titres mensuels spécialisés. Dans les années 1980, le groupe a connu une série de rachats par des intérêts économiques extérieurs au secteur agricole⁽³⁾. En 2011, France agricole SA retrouve un actionariat du secteur, à la faveur d'un partenariat entre Sofiprotéol (25 %) et le groupe d'informatique agricole Isagri (75 %) qui cherche à développer son

pôle média. « *L'acquisition de titres "phares" de la presse professionnelle revient ainsi à faire corps avec la profession en "occupant le terrain"* », résume Ivan Chupin et Pierre Mayance. « *Au travers de la presse professionnelle, la Fnsea cherche à réaffirmer la centralité du syndicalisme majoritaire, autrement dit à entretenir le mythe d'une agriculture unie, dans un moment où son monopole est contesté.* » ■

Sophie Chapelle

(1) Données 2016 du Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR).

(2) Ivan Chupin, Pierre Mayance, « *Faire corps avec les agriculteurs. La presse professionnelle agricole: un enjeu syndical pour la Fnsea* », *Politix* 2013/3 (N° 103), p. 77-97. DOI 10.3917/pox.103.0077

(3) À la fin des années 1980, il passe sous le giron de CEP communications, une entreprise leader en presse professionnelle (*Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 01 informatique, LSA...). Réussir est racheté par Havas puis par Vivendi Universal publishing. En 2002, avec l'éclatement de la bulle internet, l'ensemble du groupe procède à une « vente par appartements ». L'actionariat évolue vers les fonds d'investissement avec Aprovia puis Pragma Capital en 2005, qui cherchent avant tout une rentabilité élevée à court terme.

Une information sous contrôle

En France, les rachats de titres et groupes ont connu une accélération inédite récemment. Une chose est sûre: en 2015, le pluralisme des médias en a pris un coup.

Comme le rappelle l'observatoire associatif des médias Acrimed, c'est Patrick Drahi qui ouvre le bal des récentes concentrations en rachetant en juin 2015 la totalité du groupe Express-Roularta, 5^e groupe français de presse magazine comprenant notamment *L'Express*, *L'Expansion* et le groupe L'Étudiant. Un mois plus tard, via son groupe Altice Média (multinationale des télécommunications, propriétaire en France de SFR-Numéricable), Patrick Drahi devient actionnaire à 49 % du groupe NextRadioTV (BFMTV, RMC...). Un an avant, il a acquis le journal *Libération*.

En 2015 toujours, le groupe Le Monde (*Le Monde*, *Huffington Post*, *Télérama*, *Courrier international*, entre autres) acquiert 100 % des publications de *L'Obs* (qui a racheté *Rue89* en 2014). À la tête du groupe: le trio Pierre Bergé, Matthieu Pigasse (par ailleurs propriétaire des *Inrocks* et de *Radio Nova*) et Xavier Niel. Le premier est un homme

d'affaires dans le secteur de la mode et du luxe. Le deuxième est un ancien des cabinets ministériels de Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius dans les gouvernements Jospin, devenu banquier d'affaires. Le troisième est PDG d'une entreprise de télécoms, Iliad, maison mère de Free.

En mai 2015, Bernard Arnault, dirigeant du groupe LVMH et propriétaire du groupe Les Échos, annonce racheter *Le Parisien* et *Aujourd'hui en France*.

Les grands financiers, patrons des médias

Un mois plus tard, Vincent Bolloré s'empare de Canal + en prenant les rênes de Vivendi, maison mère de la chaîne. Le groupe Bolloré est aussi propriétaire de l'institut de sondage CSA, de l'agence de communication et de publicité Havas et du quotidien gratuit *Direct Matin*.

Cinq autres groupes tirent leur épingle du jeu:

- Lagardère Active couvre l'édition avec Hachette France, l'audiovisuel avec Europe 1, mais aussi le Net.
- Bouygues contrôle le groupe TF1, lui-même propriétaire de *Métronews*, et détient Bouygues Télécom (mais ses activités prin-

cipales sont le bâtiment et les travaux publics).

- Dassault est propriétaire du groupe Figaro (en plus de ses activités dans l'aéronautique et l'armement).

- Amaury, propriétaire du groupe L'Équipe et de *France Football*, est aussi, via ses autres filiales, organisateur d'événements sportifs comme le Tour de France ou le Dakar.

- Bertelsmann France, filiale du groupe allemand, possède RTL, M6, W9, Paris Première, Prisma Média (*Capital*, *Télé Loisirs*, *VSD*, *Géo*, *Femme actuelle*...).

Ces mouvements à l'échelle nationale font écho à la situation de la presse quotidienne régionale (PQR), elle aussi de plus en plus concentrée. La cinquantaine de quotidiens régionaux encore existants en France est aux mains d'un nombre de plus en plus réduit d'acteurs, à peine une dizaine. Parmi les plus puissants, citons le groupe Ebra, propriété du Crédit Mutuel, qui a étendu son empire dans tout l'Est de la France avec des titres comme *Le Progrès*, *Le Dauphiné libéré*, *L'Est Républicain* ou les *Dernières nouvelles d'Alsace*. ■

Plus d'informations: www.acrimed.org

La pub et ceux qui en tirent profit

La presse agricole au service du modèle dominant productiviste est lourdement financée par la publicité. Un soutien capital qui a son revers de dépendance.

Le 5 février 2016, Bruno Retailleau, président des Pays de la Loire et zélé défenseur du projet de transfert de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-des-Landes, tient une conférence de presse pour lancer sa campagne publicitaire : « *Exigeons l'évacuation de la Zad!* » Pour le groupe Sipa/Ouest France, le contrat s'élève à 60 000 euros. Le syndicat de journalistes SNJ a beau s'indigner, la direction du plus grand quotidien régional de France affirme que refuser une telle opportunité aurait été un mauvais choix stratégique, cependant que les syndicalistes s'interrogent : « *De quelle marge disposent les journalistes pour ne pas apparaître comme les relais d'une campagne politique ?* »⁽¹⁾

La question se pose aussi pour la presse professionnelle. L'argent de la publicité est une recette importante et la presse liée plus ou moins directement à la Fnsea ne s'en prive pas.

Ainsi le numéro 3666 de *La France Agricole* (28/10/2016) porte-t-il – hors annonces du groupe France Agricole (édition, commerce en ligne...) et hors petites annonces⁽²⁾ – six insertions publicitaires. En se référant au barème de tarification publié par l'éditeur⁽³⁾, la pleine page de *Groupama* coûterait à l'annonceur 25 620 euros, celle de la *Banque Populaire*

en quatrième de couverture 24 750 euros, la double demi-page du machiniste agricole *Claas* revenant selon ce barème à 26 200 euros. En tout, pour ce numéro, on arrive à la somme de 100 720 euros d'annonces publicitaires « extérieures » au groupe France Agricole.

Bien sûr, l'hebdomadaire tire officiellement à plus de 110 000 exemplaires, mais c'est l'histoire de la poule et de l'œuf : plus d'argent permet de diffuser plus largement... et permet d'augmenter les tarifs et les recettes publicitaires.

Les propres journaux de la Fnsea ne sont pas en reste. *JA Mag*, le mensuel de sa section « jeunes », publie dans son numéro de novembre 2016 six insertions publicitaires. Où l'on retrouve entre autres *Groupama* et le groupe *Claas*. Si l'on se réfère aux tarifs publicitaires affichés⁽⁴⁾, le total de ces insertions représente une recette de 24 800 euros. Notons que nombre d'annonceurs sont proches ou dirigés plus ou moins directement par la Fnsea/*JA* : *Groupama*, le *Crédit Agricole*, la MSA, le service de remplacement... Des recettes en circuits courts, en quelque sorte.

Mais ce n'est pas seulement le soutien financier aux titres évoqués qui pose question, c'est aussi l'indépendance des jour-

nalistes, comme l'ont souligné les syndicalistes SNJ de *Ouest-France* cités plus haut. Dans le numéro de démonstration mis en ligne sur le site du mensuel *Réussir Vigne*⁽⁵⁾, on compte l'équivalent de treize pages et demie de publicité, dont neuf pages vantant des pesticides : difficile alors pour la rédaction d'être à la hauteur des enjeux face à l'explosion des cancers chez les viticultrices et les viticulteurs... La force de frappe de la galaxie médiatique au service du modèle agricole productiviste dominant est donc logiquement financée par celles et ceux qui en tirent intérêts et profits. ■

Benoît Ducasse

NB - *Transparence pour transparence* : *Campagnes solidaires* publie l'équivalent de sept pages de publicité par an, avec deux annonceurs, *Groupama* et le *Crédit Mutuel*, pour une recette totale de 23 000 euros par an, soit 2 090 euros par numéro.

(1) « *L'argent de la pub nuit à la rigueur éditoriale* », Juliette Bourgé, *Le Journaliste (organe du Syndicat National des Journalistes – SNJ)*, n° spécial octobre 2016
 (2) Les annonces de *La France Agricole* sont payantes. Aux tarifs publiés, ce numéro en contient pour un peu plus de 11 000 euros.
 (3) www.tarifspresse.com/PDF/00838_20160120.pdf
 (4) Source : www.presseagricole.com
 (5) <http://vigne.reussir.fr/reussir/public/feuilleter.php?idSite=108>

« Il existe une marge de manœuvre en interne dans les chambres d'agriculture »

Lise* est salariée de la chambre d'agriculture d'un territoire de montagne. Elle témoigne du défi quotidien pour faire valoir des idées différentes au sein de la structure.

Favoriser une agriculture intensive, standardisée et déconnectée de son territoire : c'est simplement l'opposé de l'avenir que je voudrais voir pour l'agriculture et les hommes et les femmes qui y prennent part. Pourtant, c'est le message porté par les élus de la structure au sein de laquelle je travaille. Comment, en tant que conseiller agricole, peut-on guider les agriculteurs vers l'augmentation des effectifs d'animaux, l'arrêt du pâturage, l'installation de robots de traite ?

Et ce, dans un territoire de montagne où l'on aimerait voir fleurir des fermes traditionnelles

avec des productions diversifiées et à forte typicité, conduites par des hommes et des femmes qui se sentent bien dans leur activité...

Il y a de quoi fuir, quitter le poste. Ou déprimer parce que c'est déchirant d'être à ce point loin de ses convictions. Mais il y a aussi de quoi agir de l'intérieur, en gardant son intégrité. C'est ce que j'essaie de faire à mon niveau : apporter un point de vue différent, mettre en place des outils d'animation collaboratifs, inviter les gens à s'exprimer pour dépasser les *a priori*, faire travailler ensemble des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire (collectivités, artisans, commerçants, habitants...).

Au quotidien, cela se traduit par l'organisation de réunions, notamment sur la thématique de l'installation, en faisant en sorte que les structures accompagnant des pro-

teurs de projets « alternatifs » soient à la table des discussions. C'est aussi intégrer dans des groupes des agriculteurs et des agricultrices ayant des idées différentes du message politique majoritaire. Ou inviter des éleveurs ovins à se rapprocher de collectivités soucieuses de valoriser le patrimoine lainier. Ça ne révolutionnera pas tout du jour au lendemain mais ça sème des graines chez des agriculteurs qui iraient spontanément vers l'idée majoritaire.

C'est un défi permanent qui demande de la patience et une bonne dose de philosophie ! J'ai dû apprendre à trouver des appuis pour ne pas me sentir trop seule et à contre-courant. J'ai trouvé du soutien parmi certains collègues, certains partenaires qui apprécient cette ouverture. D'ailleurs, c'est difficile d'être parfois catalogué par les .../...

.../... structures « alternatives » alors que je cherche à avancer vers le même but. On se dit qu'il serait parfois plus simple de travailler avec des gens qui pensent les mêmes choses...

Mais agir de l'intérieur procure aussi du sens. Car malgré le message politique parfois radical, il existe une marge de manœuvre en interne dans les chambres d'agriculture.

Humeur Papier glacé

C'est le temps des vendanges. De la modeste maison de son fils campée dans le lotissement sans âme de ce village des Corbières, le vieux viticulteur regarde au loin la machine, grosse comme un éléphant, secouer les souches pour arracher les grappes. Le fils n'a pu rester paysan, l'autoroute et les constructions nouvelles ayant mangé les vignes. Les yeux liquides, le vieillard repousse les rideaux et murmure : « *Qui se souviendra de la beauté de notre terre et de notre histoire quand le paysan caressait les ceps avec un respect presque amoureux ? Déjà les images de ces monstres mécaniques s'incrument dans la conscience des citoyens...* »

Les journaux exhibent les notables, bouffis d'assurance prétentive, auprès de machines à vendanger ou de libellules hideuses sur des tracteurs bouledogues crachant des venins assassins.

Les médias nous imposent le spectacle de la modernité agricole, calquée sur les délirés productivistes d'agrimanagers shootés aux subventions, les neurones lessivés par la funeste idéologie dominante générée par les

Une de mes grandes satisfactions a été de voir des élus de la chambre et des naturalistes élaborer ensemble un programme d'actions à doubles bénéfiques. Quand on se recentre sur des projets, des actions, on peut dépasser les clivages. Pour ma part, je ne demande pas d'autorisation pour lancer des projets qui ne se font pas habituellement : je pars du principe que je peux les

multinationales. L'agrochimie en particulier, pourvoyeuse de poisons pour le plus grand malheur de l'humanité, est au centre des dérives mortifères de l'agriculture moderne. Elle trompe les paysans grâce aux discours lénifiants de ses vendeurs mercenaires et les publicités sur papier glacé que leur tendent ces faux évangélistes.

Sans prétendre que par le passé le monde rural était une réplique du jardin d'Éden, il avait su préserver les équilibres essentiels entre Homme et nature, fruit du savoir-faire et du respect de la terre, d'où émergeait simplement l'harmonie des paysages. Certains affirment justement que la rudesse de l'effort a été allégée par ces assistants hors nature, mais rien n'est dit sur l'angoisse des traites à rembourser au Crédit Agricole et le regard en coin du paysan vers la corde suspendue à la poutre de la cave.

Nous sommes saturés de visions imposées par les médias, sous l'influence du syndicat agricole des puissants. Dans leurs journaux, rien ou presque de ces petites fermes qui assurent encore, avec difficulté, la vie dans ces campagnes mourantes où le pouvoir poli-

mener tant qu'on ne me dit pas de les arrêter, sans rien cacher pour autant.

Il y a peut-être plus de conseillers que vous ne pensez qui partagent les mêmes convictions que vous. Je vous invite à faire équipe avec eux car les modes d'action sont complémentaires ! ■

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

* le prénom a été modifié.

tique lui-même parle de « poches de pauvreté. » En un demi-siècle, plusieurs millénaires de gestes attentifs ont déjà été balayés par l'inconscience avide de ceux qui prétendent avoir la formule magique pour tout régenter et régler tous les problèmes de la ruralité. Ils éliminent les plus fragiles dans des régions exsangues, ne laissant que les cimetières où même les souvenirs sont en train de mourir.

Mais l'espoir ne se lessive pas à coups de mensonges et de photos trompeuses. Partout des citoyens déchirent le voile illusoire d'une pseudo-modernité dévastatrice. En tête de ces résistants, drapeaux déployés, la Confédération paysanne tient sa place. Tous veulent d'un monde apaisé, serein, ouvert et solidaire, à l'opposé de l'affligeant spectacle des nantis, profiteurs inassouvis des aides publiques.

Le viticulteur, se penchant vers son fils, lui demanda de le mener tout en haut du village pour qu'avant que s'éteigne son dernier souffle de vie, il puisse voir le soleil levant sur la terre blessée, si loin des paysans, qu'il voulait pourtant si près de ses rêves. À nous de les exaucer ! ■

Michel Curade, paysan retraité dans l'Aude



L'opinion par le Salon

Vitrine de l'agriculture française, mais de fait vitrine de son modèle dominant, le Salon International de l'Agriculture se tient entre fin février et début mars, à Paris. Chaque année il draine de très nombreux visiteurs (610 000 en 2016) et des centaines de journalistes. Il est organisé par le Centre national des expositions et des concours agricoles (Ceneca), présidé par Jean-Luc Poulain, ancien président de la chambre d'agriculture de Picardie et cadre de la Fnsea.

Enseignement « Il y a une inertie extrêmement forte dans l'enseignement et la recherche »

Marc Dufumier, professeur émérite à l'AgroParisTech, défend sans relâche l'agroécologie, la souveraineté alimentaire, l'urgence à produire moins mais mieux. Preuve qu'il est possible d'enseigner et de faire de la recherche autrement. Entretien.

Considérez-vous que l'enseignement agricole a su se remettre en question et quitter les ornières tracées depuis des années 1960 par le culte du productivisme ?

Récemment, il y a eu une réelle inflexion avec l'introduction en particulier d'un cours d'agriculture biologique dans tous les lycées agricoles. Cela peut apparaître anodin, ce n'est qu'un module d'enseignement dans chacun des cursus, mais le seul fait de l'avoir introduit comme obligatoire amène aussi bien les étudiants que les enseignants non acquis à de nouvelles formes d'agriculture à reconnaître que l'agriculture bio diffère de l'âge de pierre. À l'échelle des lycées, dans les discussions et dans les façons d'enseigner, cela fait quand même bouger un peu les lignes. C'est l'élément positif, et c'est récent puisque cette inflexion remonte à quatre ans.

À quoi s'ajoute une impulsion du ministère pour mener une réflexion au sein des lycées agricoles sur « produire autrement ». Cela ressemble à un slogan, mais des directeurs le prennent au sérieux et essaient d'animer des discussions dans leur établissement. Est-on condamné à produire comme toujours depuis la Seconde Guerre mondiale ? Y aurait-il des alternatives à l'agriculture industrielle ? C'est dans ce cadre que je suis invité pour parler d'agroécologie. Le fait que le mot « agroécologie » soit mis en exergue est le signe d'une évolution récente : dans le contexte du réchauffement climatique et de l'accord de Paris, il y a dans les établissements agricoles une obligation de prendre tout cela en compte.

Cette évolution de la pensée se traduit-elle par des décisions budgétaires en faveur d'une réelle recherche agroécologique ?

Malheureusement non. Il y a une inertie extrêmement forte dans l'enseignement et la recherche, notamment quand il s'agit de se partager les budgets consacrés pour l'essentiel à la génétique, en particulier la génétique moléculaire. Je n'ai rien contre la discipline génétique moléculaire : elle peut aussi être source d'une meilleure compréhension de l'évolution des espèces et variétés au sein d'agroécosystèmes de plus en



Visite d'élèves de lycée agricole sur un élevage bio en Bretagne. Pour Marc Dufumier, l'introduction récente d'un cours d'agriculture biologique dans tous les lycées agricoles « amène aussi bien les étudiants que les enseignants non acquis à de nouvelles formes d'agriculture à reconnaître que l'agriculture bio diffère de l'âge de pierre. »

plus simplifiés et fragilisés. Car derrière l'agriculture industrielle et productiviste, il y a deux choses : d'une part, l'idée que pour nourrir une population croissante, il faut accroître le rendement brut à l'hectare ; d'autre part, si l'on veut produire le moins cher possible, il faut augmenter la productivité du travail en industrialisant les processus de production, en remplaçant l'Homme par des machines, en répondant à un cahier des charges de l'agro-industrie poussant les agriculteurs à s'endetter lourdement...

Or, ce n'est pas le rendement brut à l'hectare qui doit inspirer les agriculteurs dans leur choix de système de production, mais bien la valeur ajoutée, c'est-à-dire le produit brut auquel on retire toutes les valeurs détruites – engrais, pesticides, carburants, coûts cachés... En économie, il faut mener les études sur les systèmes de production les plus à même d'accroître la valeur ajoutée nette par les agriculteurs. Il nous faut revoir les projets de recherches, évaluer ce que gagnerait « la ferme France », les consommateurs français, à mettre en œuvre une agriculture plus inspirée de l'agroécologie. Il y a beaucoup à faire, sachant que les budgets sont souvent décidés dans des conseils d'administration eux-mêmes souvent guidés par des conseils de scientifiques dans lesquels il n'y a pas seulement des

représentants de lobbies privés, mais aussi des scientifiques qui émettent des jugements de valeur dans leur discours et se comportent en « scientocrates ».

L'unité de formation et de recherche d'AgroParisTech que vous avez présidée met l'accent sur l'intérêt des peuples du monde à gérer leurs agroécosystèmes pour assurer d'abord leur souveraineté alimentaire. Son existence prouve que d'autres voies dans l'enseignement agricole sont possibles...

Cette chaire, héritage de René Dumont, n'a jamais été brimée. Mais il est d'autres lieux, y compris dans des espaces qui se veulent de liberté – universités et grandes écoles – où des gens qui dénonçaient l'idéologie dominante et invitaient à concevoir des formes de recherche alternatives l'ont été. C'est le cas à l'Inra pour Jean Pierre Berlan, à l'université d'Orsay pour Christian Vélot, dans le domaine de la prévention des maladies pour André Cicollella avec les perturbateurs endocriniens... Nous nous sommes défendus, mais certains sont restés au placard jusqu'à la retraite. ■

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

Plus d'informations sur : www.agroparistech.fr/UFR-Agriculture-comparee-et,1163.html

Conseil agricole Le « chèque conseil agricole » : un outil au service du pluralisme

La région Basse-Normandie encourage financièrement les paysan.nes à s'adresser à l'organisme de leur choix afin de réaliser un audit pour aller vers un système plus autonome.

Le dispositif « chèque conseil agricole » a été mis en route fin 2012 par la région Basse-Normandie. « On est partis d'un constat : la difficulté des paysannes et des paysans qui souhaitent ouvrir leur réflexion de manière alternative par rapport aux schémas classiques », énonce François Dufour, ancien porte-parole de la Confédération paysanne et vice-président du conseil régional de Basse-Normandie chargé de l'agriculture entre 2010 et 2015. Plusieurs questions se posent : comment donner la parole à des organismes indépendants, alors que les réponses apportées par les organismes plus « classiques » comme les chambres d'agriculture ne correspondent pas toujours aux demandes ? Comment apporter plus de valeur ajoutée ou retrouver davantage d'autonomie sur la ferme ?

Avant de lancer le dispositif, la Région a sollicité l'ensemble des organismes de développement afin qu'ils fassent connaître les domaines sur lesquels ils pouvaient apporter des conseils (nouvelles pratiques agronomiques, vie des sols, efficacité énergétique...). Une commission a ensuite validé les compétences et une quinzaine d'organisations ont été agréées, dont les groupements d'agriculture bio, les Civam, mais aussi la chambre d'agriculture⁽¹⁾.



Pour François Dufour, à l'initiative de la démarche en Basse-Normandie : avec le « chèque conseil agricole », « l'enjeu, c'est que le paysan ou la paysanne mûrisse sa propre réflexion sans attendre qu'un organisme lui propose une recette toute faite. »

Le paysan ou la paysanne fait d'abord la demande de « chèque conseil agricole » à la Région. Il s'adresse ensuite à l'un des organismes agréés pour réaliser un audit sur l'une des trois thématiques suivantes : réduction des coûts de production, augmentation de la valeur ajoutée des produits ou conversion vers l'agriculture bio. L'organisme facture la prestation au paysan qui bénéficie alors d'une subvention de la Région sur la base d'un taux maximum de 80 % du coût de prestation, dans la limite d'un plafond d'aide de 800 euros par ferme.

« C'est à celle ou celui qui a envie d'innover sur sa ferme d'aller solliciter un organisme qui va répondre à ses questions,

observe François Dufour. On change complètement le système : au lieu de financer des organismes pour faire de la prospection, on fait en sorte que le paysan relève le nez du guidon et prenne l'initiative. L'enjeu, c'est que le paysan ou la paysanne mûrisse sa propre réflexion sans attendre qu'un organisme lui propose une recette toute faite. »

Quatre ans après le lancement du dispositif, une grande partie des demandes porte sur l'aide pour retrouver l'autonomie fourragère sur les fermes. « Les organismes agricoles à la chambre sont à l'inverse de cette démarche : ils encouragent un système totalement dépendant du marché, relève François Dufour. Ce dispositif brise l'omerta en permettant au pluralisme des idées d'entrer sur les fermes tout en étant connecté à la réalité. »

La première année, 150 fermes ont bénéficié du « chèque conseil agricole ». Fin 2015, elles étaient plus de 300. En dépit du changement de majorité lors des dernières élections régionales, le dispositif n'a pas été remis en cause. « C'est un moyen de faire rentrer la diversité dans le développement agricole, résume François Dufour. Les organismes agréés ont été fortement décriés par les chambres d'agriculture et n'ont pas trouvé leur place pendant des années. Cela permet de créer une dynamique : les paysans et les paysannes qui les sollicitent donnent des idées à d'autres dans leur périmètre. » ■ S.Ch.

(1) Suite au regroupement des régions, trente organismes sont aujourd'hui agréés en Normandie dans le cadre du dispositif « chèque conseil agricole ».

Pluralisme et indépendance Campagnes solidaires s'associe à la dynamique des médias libres

La Coordination permanente des médias libres (CPML) réunit plus de 40 médias à travers la France, dont *Campagnes solidaires*, en tant que membre associé⁽¹⁾. Elle est née de la volonté de celles et ceux qui ne se reconnaissent ni dans l'audiovisuel public ni dans des médias privés à vocation commerciale. L'objectif : permettre à un « tiers secteur médiatique » d'exister, construit sur un journalisme libéré des groupes capitalistes et politiques, relayant l'information que les autres ne font plus, donnant la parole à celles et ceux qui ne l'ont pas, faisant

autant dans la satire la plus grinçante que dans l'enquête la plus sérieuse.

La réussite de la coordination dépend de l'implication de chacune. Suite aux premières rencontres nationales des médias libres en mai 2014 à Meymac (Corrèze), un site participatif a été mis en ligne pour une meilleure visibilité des titres et pour favoriser les échanges professionnels. Lors de la Cop21, la Coordination a réalisé un dossier d'une douzaine d'articles proposant une plongée dans le monde des « fausses solutions climatiques »... Alors que ces médias ne bénéficient quasiment d'aucune aide, ils se sont

récemment organisés pour aller taper à la porte des ministères. L'enjeu ? Que la puissance publique reconnaisse et soutienne la contribution au pluralisme de médias qui remplissent de fait une mission d'intérêt général. Pour ne pas dire de service public. ■

Plus d'informations : <http://medias-libres.org>

(1) Indépendant des groupes capitalistes et politiques, *Campagnes solidaires* est cependant le mensuel d'un syndicat, donc pas totalement « libre » par rapport au statut des autres médias de la CPML. Mais la démarche pour une information alternative à celle diffusée par les grands groupes de médias nationaux est pleinement partagée avec les autres membres de la Coordination.

Un jeu pour nous apprendre à devenir agrimanager !

Proposé par le Crédit Agricole, **AgriManager** « propose au cours de cinq épisodes de se mettre dans la peau d'un jeune agriculteur confronté à un scénario de reprise d'une exploitation agricole en polyculture élevage de taille moyenne ». Ou comment formater par le jeu.

Pour s'introduire et introduire le modèle de ses fantasmes dans la tête des futur.es paysan.nes, le Crédit Agricole (CA) a trouvé plus moderne que la distribution de casquettes vertes et de stylos siglés, plus efficace que sponsoriser les soirées d'intégration des écoles d'ingénieur.es agronomes : la ferme réalité, bien que virtuelle ! Voilà qu'il publie sur un site Internet dédié **AgriManager**, « le premier jeu pour apprendre le rôle de la banque-assurance dans la gestion d'une exploitation agricole »⁽¹⁾.

Futur.es installé.es, reprenez et développez une exploitation avec l'aide de votre conseillère bancaire, grâce à ce jeu « pédagogique ». Le principe est simple : « celui qui générera des revenus récurrents et se positionnera comme un gestionnaire avisé l'emportera ».

Sortie de l'école d'agronomie en 2009 et bientôt en stage reprise à 30 ans, je me sens concernée : bien sûr que je souhaite générer des revenus avec mon activité agricole ! Je me lance en suivant le premier conseil du CA : « il ne s'agit pas d'avoir la plus grande exploitation pour gagner »... Le jeu commence...

1^{er} mois : mars. Je commence modestement avec 60 vaches Prim'Holstein (c'est la petite échelle du CA). Astuce : « pensez que votre conseillère bancaire est une précieuse alliée ». Pour acheter mon cheptel et un beau tracteur rouge 130 chevaux neuf (pas d'occasion, sinon pas de prêt),

je vais voir ma conseillère qui me l'accorde sans tergiverser.

2^e mois : avril. Pour nourrir mes bêtes, j'ai le choix entre maïs ensilage, colza, betteraves fourragères. Le foin, et encore moins la pâture, ne font pas partie des options possibles. Il m'est fortement conseillé d'acheter le « package phytosanitaire » qui va avec, pour une amélioration de rendement de 50 % (c'est le jeu qui le dit). Côté fertilisation, la voie minérale est obligatoire. C'est bête quand on a des vaches qui produisent de la fumure sur place...

contrat lait sans moi, je vends à perte... J'ai peur de poursuivre l'aventure mais je suis endettée, il faut que je continue pour rembourser.

6^e mois : *Game over!*⁽²⁾ « Vous avez épuisé toutes vos possibilités de financement. L'aventure AgriManager s'arrête pour vous prématurément. Mais comme nous sommes dans un jeu pédagogique, vous avez la possibilité de renouveler l'expérience ! » La gentille conseillère n'est plus là. Il ne manque plus qu'une image d'agricultrice pendue avec une casquette verte...



La maquette de la ferme à découper et à monter soi-même est désormais disponible. Destinée aux plus petits, elle fera leur bonheur pendant les longues journées de pluie. Pensez à l'imprimer sur du papier un peu épais afin d'avoir une meilleure tenue. Disponible en téléchargement sur le site AgriManager dans la rubrique « Kit de déploiement ».

3^e mois : mai. Je n'ai toujours pas de contrat pour vendre mon lait, je dois attendre le passage d'un représentant ! Ma conseillère favorite profite d'une virée dans le coin pour me rendre visite et me vendre un produit d'épargne. Je fais aussi un emprunt pour payer betterave et maïs.

4^e mois : juin. Ma conseillère avisée me prévient que mon compte est déficitaire ! « Exceptionnellement, nous vous accordons des facilités de caisse. » Réponse (je n'ai pas le choix) : merci ! Pendant ce temps, je sue et traite mes cultures.

5^e mois : juillet. Ma chère conseillère me signale qu'on a volé mes moyens de paiement ! « Malheureusement vous n'avez pas souscrit au service protection ! » Je ne recule pas de trois mois mais je perds 50 000 euros. Le représentant vient me voir et négocie un

Quelle didactique ! La peur, la prise de risque, l'agriculteur faussement assisté. Elles sont loin les banques locales mutualistes, telles que pensées à la création du Crédit Agricole. Les lycées et autres centres de formation vont pouvoir confier leur enseignement à des plates-formes de jeu conçues par des sponsors. Et pourtant, il s'agit d'une approche classique des « exploitations agricoles » telles que présentées dans les établisse-

ments, quel que soit le niveau d'enseignement.

L'agriculture paysanne est encore loin de trouver une brèche pour s'infiltrer dans les établissements agricoles. Répartir les volumes de production, être solidaire, travailler avec des ressources locales, gérer les relations humaines au sein de son Gaec et, surtout, rendre les futur.es paysan.nes autonomes dans leurs décisions, qu'elles soient techniques ou gestionnaires, c'est un tout autre jeu, un tout autre enjeu. Des notions qui ne feraient pas gagner (autant) le Crédit Agricole. ■

Céline Berthier,
paysanne en Ardèche

(1) www.ca-agrimanager.com/lfr

(2) Jeu terminé !

Une Cop pour rien ?

La 22^{ème} convention de l'Onu sur le climat, la Cop22, s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre. Sur l'agriculture qui devait être un sujet majeur des discussions, le blocage est total.

De Marrakech la fourmillante, beaucoup de participant.es à la Cop 22 n'ont rien vu. Aéroport, bus de la Cop, hôtel périphérique, bus de la Cop, zones verte et bleue officielles de la Cop, bus, et ainsi de suite... Des itinéraires propres, de beaux drapeaux, des grandes pubs toutes en lien avec l'environnement, pas l'ombre d'une banderole ou d'un rassemblement de contestataires ; la répression est féroce ici... La marche du 13 novembre qui parviendra quand même à réunir 3 000 personnes n'a été autorisée qu'après des mois de négociations. De même pour l'autorisation d'organiser des conférences dans une fac, avec l'espace autogéré de la Coalition marocaine pour la justice climatique.

Au Maroc, si le climat n'était jusque-là pas dans les préoccupations des gens, le déroulement de la Cop dans le pays a au moins entraîné un début de prise de conscience.

La Cop22 était prévue pour être une Cop « technique », pour définir les modalités d'application des accords de Paris, signés un an plus tôt à la Cop21. Mais s'il y a eu malgré tout des discussions, aucune décision n'a été prise sur les montants et les attributions des financements. Certains l'ont appelée « la Cop de l'inaction ».

L'accord de Paris était la somme des déclarations volontaires de chaque État. Il a été ratifié bien plus rapidement que tous les accords précédents. D'où l'enthousiasme, les espoirs engendrés. Et la désillusion en réalisant que la signature n'entraînait aucun engagement, ni contrainte juridique ! Chaque État peut donc ne rien faire sans sanction, sans besoin même de se retirer...

Lors de la Cop 21, nous avons dénoncé et dénonçons encore les « fausses solutions » pour lutter contre le dérèglement climatique. Comme une majorité d'États pratiquant une politique néolibérale se désengage au profit du privé, les multinationales se sont emparées de ces « solutions », et les espaces de la Cop 22 accessibles au public étaient envahis de pubs, stands et propositions bien éloignées des nôtres !

À l'annonce de l'élection de Trump qui a fait une campagne négationniste quant au dérèglement climatique, John Kerry, le (encore) secrétaire d'État américain, a prononcé un discours grave, en forme de testament, en insistant sur les enjeux dramatiques du changement climatique et estimant que



Photo: Salena Tramel

Le 13 novembre, manifestation dans les rues de Marrakech, à l'occasion de la Cop22. Elle n'a pu se tenir qu'après des mois de négociations avec les autorités marocaines. Les îles Fidji seront les organisateurs de la Cop 23, fin 2017, qui se tiendra... à Bonn (Allemagne). Raison invoquée: l'archipel du Pacifique n'est pas en mesure d'accueillir 15 000 à 20 000 personnes sur un seul site et de les loger à proximité. Les îles du Pacifique sont en première ligne face au réchauffement climatique, menacées de disparition par la montée des eaux.

« nous ne devons pas faire de notre mieux, nous devons faire ce qui est requis par la science ! »

Dans les espaces de négociations, les avis sont partagés. Aucun État n'ayant déclaré se retirer, certains sont optimistes. D'autres craignent que le possible nouveau positionnement des États-Unis ne fasse bouler de neige, les positions de beaucoup sont fragiles... Lors de l'entrée en vigueur des accords de Kyoto, en 2005, quand Bush avait déclaré « le mode de vie américain n'est pas négociable ! », décision commune avait été prise de ne pas rendre les accords contraignants...

Blocage

Les pays les plus pauvres et en voie de développement ont défendu plus fortement qu'attendu leurs positions et la Cop s'est terminée dans une situation de blocage. Le désaccord porte sur la destination des 100 milliards de dollars du *Fonds Vert*. Les pays riches souhaitent financer la réduction des émissions de gaz à effets de serre par toutes les technologies que nous appelons « fausses solutions », et les pays du Sud veulent l'utiliser pour la transition, l'adaptation aux changements climatiques, sans pour autant être vertueux dans le choix des moyens : partout les élites cherchent le profit. Et ces États estiment même qu'il faudrait multiplier le fonds par quatre !

Sur l'agriculture dont il devait être fortement question à Marrakech, le blocage est total, les négociations ont été reportées à l'an prochain...

Parallèlement, dans l'espace autogéré, les conférences, les débats, les analyses des négociations ont permis à toutes les organisations d'avoir les informations et de valider trois objectifs de lutte, avec l'idée forte de convergence :

- les accords de libre-échange : ils sont climaticides, nous devons créer d'autres législations ;
- les énergies fossiles : lutter contre tous les extractivismes qui libèrent le carbone du sol ;
- l'agriculture : faire de l'adaptation un axe offensif, basé sur les communautés et les écosystèmes, défendre l'agriculture familiale, paysanne.

En marge de la Cop, la Via campesina a profité de l'événement pour organiser un séminaire de formation sur la justice climatique auquel participait Jean-Baptiste Roux, jeune paysan de Dordogne. L'occasion pour la Via de travailler particulièrement sur son implantation – récente – au Moyen Orient et en Afrique du Nord. ■

Fanny Métrat, paysanne en Ardèche,
et **Christine Riba**, paysanne dans la Drôme,
déléguées de la Confédération paysanne
à la Cop22

La souveraineté alimentaire en Europe fait étape en Roumanie

Le deuxième forum pour la souveraineté alimentaire, Nyeleni-Europe, s'est tenu à Cluj, en Roumanie, du 26 au 30 octobre, avec une forte implication de la très jeune organisation paysanne locale, Eco Ruralis.

Dimanche 30 octobre, 18 heures : le vaste hall d'exposition qui a abrité cinq jours d'intenses débats et de rencontres est de nouveau vide. La trentaine de bénévoles de l'équipe d'organisation se rassemble pour une dernière photo et un rapide bilan. « *Quand j'ai proposé qu'on organise ce forum en Roumanie, je pensais que c'était un verre d'eau, mais c'était un océan!* », s'exclame Ramona, membre du comité de coordination de la Coordination paysanne Via campesina (ECVC) et responsable d'Eco Ruralis⁽¹⁾, l'organisation paysanne roumaine qui a porté l'organisation du forum à Cluj Napoca, ville universitaire et chef-lieu de la Transylvanie.

Ramona a 32 ans et produit des semences potagères après avoir construit sa pratique militante dans la lutte phare contre l'ouverture d'une mine d'or à Rosa Montana. Créé en 2010, Eco Ruralis compte aujourd'hui plus de 3 000 membres, dont 90 % sont paysan.nes. Trop occupés aux tâches matérielles qu'impose un tel événement, les paysannes et paysans roumains auront cependant peu profité des débats, et les participants des autres pays regretteront également ce manque de contact avec nos hôtes qui ont organisé en quelques mois, avec peu de moyens et d'expérience,

un rassemblement mémorable. En quelques chiffres : plus de 500 participant.es, 38 pays, 42 ateliers, 16 réunions auto-organisées, 60 traducteurs et traductrices bénévoles pour un événement traduit en 8 langues...

Nyeleni-Europe n'est pas un événement en soi. C'est une étape dans un processus de conquête de la souveraineté alimentaire en Europe, par l'identification et le renforcement de toutes les initiatives de terrain et des organisations qui les portent (cf. encadré). Objectif : donner un sens

supports. C'est aussi la structure choisie par l'IPC, la plateforme de coordination internationale de la société civile pour la souveraineté alimentaire qui entretient le dialogue avec la FAO au niveau international⁽²⁾.

Pour le forum de Cluj, un gros effort a été fait pour accueillir des représentant.es des peuples indigènes d'Europe (dont des peuples du cercle polaire) et des pêcheurs, pour également renforcer la participation des pays de l'Est, jusqu'à l'Asie centrale. C'est ainsi qu'il y avait des traducteurs et des traductrices pour le russe, le turc ou le grec, et un soutien financier accru pour ces délégations.

La réunion interne des représentant.es des pays de l'Est de l'Europe à laquelle j'ai participé afin de présenter l'organisation paysanne européenne était très rude pour nos oreilles occidentales : le contexte de guerre dans les pays limitrophes y est prégnant, et partout l'accaparement des terres et le développement des grandes enseignes de distribution, comme Carrefour ou Auchan, menacent directement les paysan.nes. En Roumanie,

70 % de la nourriture est aujourd'hui importée et l'accès au marché rendu impossible aux plus petits producteurs depuis que la privatisation des halles communales a rendu le prix de la place prohibitif.

C'était là aussi un objectif fondamental pour ECVC : faire le lien sur le terrain avec ses organisations membres et des organisations intéressées à joindre le mouvement, et ainsi partager analyses et combats politiques. Des graines sont semées : objectif atteint dont nous verrons les fruits dans les années à venir. ■

Geneviève Savigny,

paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence, membre du Comité de Coordination de la Coordination européenne Via campesina (ECVC)



Nyeleni-Europe 2016, c'était 500 participants, 38 pays, 42 ateliers, 16 réunions auto-organisées, 60 traducteurs bénévoles pour un événement traduit en 8 langues...

politique aux échanges locaux, donner du corps et des perspectives concrètes aux propositions politiques, relier les luttes locales et les expériences de terrain.

Le premier forum européen, tenu à Krems, en Autriche en 2011, s'était appuyé sur l'expérience du premier forum mondial sur la souveraineté alimentaire, organisé par la Via campesina au Mali, en 2007, pour structurer la démarche autour des organisations de producteurs d'aliments, de femmes, de jeunes, avec quelques ONG

La souveraineté alimentaire se conquiert

« *La souveraineté alimentaire est bien plus qu'une simple revendication du milieu de l'agriculture paysanne. C'est un "concept action" à la portée politique potentiellement transformatrice pour toute la société. (...) À partir des questions agricoles et alimentaires Nord et Sud, la souveraineté alimentaire porte en elle les fondations nécessaires pour construire une autre société et d'autres manières de travailler. Mais elle s'inscrit dans une dynamique, un processus qui se conquiert et qui ne se décrète pas* » (présentation du livre *Terre et Liberté! À la conquête de la souveraineté alimentaire*, publié en 2012 par le Centre Europe – Tiers Monde (CETIM), et qui comporte un long entretien avec Paul Nicholson, paysan au Pays Basque et ancien dirigeant de la Via campesina.

(1) www.ecoruralis.ro

(2) *La représentation et l'implication de la société civile auprès des institutions de l'ONU consacrées à l'alimentation (FAO) est un mécanisme compliqué, mais basé sur l'auto-organisation des composantes (« constituancies ») et des sous-régions.*

Un paysan poursuivi par Bolloré

Paysan à Saint-Sauveur-du-Larzac (Aveyron), ancien secrétaire national de la Confédération paysanne, Christian Roqueirol est poursuivi par le groupe Bolloré suite à une manifestation contre l'accaparement de terres agricoles en Asie et en Afrique.

Le 6 juin 2016 près de la Défense, à Paris, j'ai participé avec 150 personnes, dont quelques militants de la Confédération paysanne, à une manifestation devant le siège du groupe Bolloré. C'était le jour de l'assemblée générale. L'objectif : mener une action de protestation en solidarité des communautés affectées en Afrique et Asie par les accaparements de terres de la firme agro-industrielle Socfin, dont le groupe Bolloré détient 38,8 % des parts.

Les forces de l'ordre ont tenté de nous évacuer. Avant ça, j'ai réussi à descendre un drapeau accroché en haut d'un mât, en défaisant la corde qui sert à le hisser. C'était symbolique : je descendais les couleurs de Bolloré, comme celles d'un ennemi vaincu. Les vigiles se sont rués sur moi, les collègues ont attrapé le drapeau et tiré dessus, ce qui a fait bouger le mât. Bolloré m'accuse de dégradation, ce pourquoi il a déposé plainte et pourquoi j'ai été convoqué le 20 octobre à la gendarmerie de Saint-Jean-de-Bruel, près de chez moi.

Du coup, profitons-en : ça fait longtemps qu'on essaie de sortir cette histoire de l'ombre. S'il y a un procès, je pourrai en profiter pour parler du sujet de l'accaparement de terres. L'action symbolique permet de dénoncer le problème au niveau mondial. C'est aussi une pression sur le groupe Bolloré qui veut donner une image vertueuse de lui-même. Ses dirigeants nous avaient proposé l'an dernier de mettre en place une mission indépendante d'enquête

sur l'utilisation des terres, nous leur avions alors proposé de faire intervenir les Nations unies, et ils n'ont jamais donné suite.

Le groupe Bolloré ne cesse de se dédouaner, en rappelant qu'il n'est qu'actionnaire minoritaire et non gestionnaire du groupe Socfin qui, depuis plus de 70 ans, est contrôlé majoritairement et dirigé par la famille belge Fabri. Mais 38,8 %, ce n'est pas rien ! La Socfin dispose de sociétés financières et opérationnelles en Belgique, au Luxembourg et en Suisse qui gèrent des plantations dans une dizaine de pays africains et asiatiques. Entre 2009 et 2015, ces plantations sont passées de 129 658 hectares à 185 324 hectares. Au Cambodge, c'est de l'hévéa ; en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, au Liberia et au Cameroun, des palmiers à huile...

L'Afrique particulièrement visée

Ce sont des endroits très riches au niveau agricole, irrigables pour la plupart, et cela a un impact sur les petits paysans. Au départ, on leur fait croire que l'accaparement va apporter le progrès, des écoles, l'accès aux soins, à l'eau et de l'emploi. Sauf qu'on ne leur apporte rien de tout ça et qu'on pique leurs terres.

Les populations concernées ne sont pas opposées aux plantations, mais elles veulent le respect d'accords passés qui prévoient de leur laisser suffisamment de place pour faire des cultures pour se nourrir. Des repré-

sentants de ces communautés ont été emprisonnés suite à des manifestations comme « fauteurs de troubles ». Il y a une forte répression là-bas, avec la complicité des gouvernements locaux.

On estime qu'aujourd'hui dans le monde, 250 millions d'hectares de terres ont été pris à des communautés locales. L'Afrique est particulièrement visée et Bolloré s'y est déjà massivement implanté⁽¹⁾, dans les cultures industrielles, mais aussi dans les infrastructures qui vont avec, notamment les chemins de fer (*Bolloré Africa Railways*) ou les ports (*Bolloré Ports*). Deux grands déraillements de trains, en Côte d'Ivoire en septembre (marchandises), et au Cameroun en octobre (avec 79 morts) ont mis en lumière l'engagement financier et industriel de Bolloré en Afrique⁽²⁾. ■

Christian Roqueirol, paysan dans l'Aveyron

(1) L'Afrique n'est pas le seul continent concerné, ni Bolloré le seul homme d'affaires français en action. Ainsi Charles Beigbeder, qui possède une société spécialisée dans l'accaparement des terres (*AgroGénération*) exploitant environ 120 000 hectares de terres en Ukraine et 16 000 en Argentine.

(2) Le 19 novembre 2016 à Paris, des organisations africaines organisaient une manifestation pour dénoncer les activités du groupe Bolloré en Afrique qui menacent la souveraineté économique de leurs pays.

Des médias poursuivis eux aussi

Poursuivis en diffamation par le groupe Bolloré pour un article sur le phénomène d'accaparement des terres, le directeur de publication et des journalistes de *Bastamag*⁽¹⁾ ont été relaxés le 14 avril dernier par le tribunal de grande instance de Paris. Cet article, publié en 2012, pointait le rôle de grandes entreprises françaises dans l'accaparement de terres, principalement en Afrique et en Asie. Le groupe Bolloré a fait appel de ce jugement. Le procès en appel se tenait à Paris ce 1^{er} décembre, avec probablement une mise en délibéré et une publication du jugement dans les semaines suivantes. Pour la rédaction de *Bastamag* : « La décision du groupe Bolloré de faire appel pose des questions essentielles sur la liberté d'informer, en particulier sur les activités des multinationales. Est-il encore possible de parler de ces sujets sans risquer une longue procédure judiciaire ? »

(1) Journal en ligne pour lequel travaille également Sophie Chapelle : www.bastamag.net



Manifestation au Cameroun, en avril 2015. Soutenus par le ReAct, réseau d'appui à l'organisation des travailleurs et communautés à travers le monde, les riverains du Cameroun, Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire et Cambodge ont créé l'Alliance internationale des riverains des plantations de Socfin-Bolloré. Leur mise en contact, puis le partage régulier d'informations, leur a permis de construire une stratégie collective de défense de leurs droits.



Stéphane et Carine Henry, avec leurs enfants (à gauche), aux côtés de Martine et Gilles Auffret, les cédants pour qui la transmission de leur ferme est une véritable « aventure humaine ».

Un diagnostic pour bien préparer et réussir sa transmission

Dans le Morbihan, Gilles et Martine Auffret ont transmis cette année leur élevage laitier. Début 2014, ils avaient fait un diagnostic en agriculture paysanne de leur ferme et bien évalué la transmissibilité de celle-ci. La démarche s'est révélée très utile dans la réussite de la transmission.

Gilles Auffret a participé à la toute première session de diagnostics « Agriculture paysanne » organisée dans le Morbihan. C'était en janvier 2014, à Pontivy. « J'ai passé deux bonnes journées », se souvient-il. Autour de la table, Véro, éleveuse de vaches allaitantes, Samuel, qui a repris la ferme familiale en lait bio et huile de colza, et Gaëlle, qui a un centre équestre et quelques vaches allaitantes. Martine et Gilles sont alors à deux ans de la retraite. Installés à Cléguérec, dans le Nord du Morbihan, ils élèvent 49 vaches laitières en système herbager, sur 45 hectares. Ils livrent à Biolait⁽¹⁾. Adhérents à la Confédération paysanne depuis des années, ils ont toujours eu en tête d'anticiper leur

transmission. Les choix sur la ferme se faisaient dans cette optique.

Ainsi n'ont-ils pas encore cinquante ans quand, en 2002, ils décident d'abandonner l'atelier ovin et d'investir pour mettre aux normes des bâtiments. L'emprunt sera remboursé à l'arrivée en retraite. « Et du coup, on savait que l'outil était reprenable », explique Gilles. C'est ce qu'a confirmé le diagnostic !

Il insiste également sur le choix de quitter la maison sur le site de la ferme. Inimaginable il y a quelques années. Gilles se rend compte, avec le recul, que c'est indispensable pour « passer à autre chose », investir un autre lieu de vie, et s'éloigner géographiquement de la ferme : « En 2011, nous avons acheté un corps de ferme pour nous y retirer. Durant trois ans, nous l'avons complètement rénové en écomatériaux. »

Pour Stéphane Henry, qui a repris en 2016 l'atelier vaches laitières, avoir une cartographie de la ferme est primordial. Le repreneur sait de quoi il parle : il a visité une vingtaine de fermes avant de rencontrer Martine et Gilles. « Pour finir par s'installer à 40 ans, témoigne Stéphane, tout ne

s'est pas passé si facilement, sinon la vie serait ennuyeuse si tout était simple ! »

« Il y dix-huit ans, j'ai fait le parcours à l'installation, recherché et visité des fermes à reprendre, poursuit-il. Mais pas de ferme pour mon budget de jeune actif... » Stéphane prend alors la résolution d'être salarié dans une ferme bio du Morbihan, puis comptable dans un centre de gestion durant quinze ans.

Carine, sa femme, réveille la flamme : « Tu sais, si ton boulot te pèse trop, tu peux rechercher une ferme : tu n'as pas encore 40 ans, tu peux toujours t'installer avec les aides à l'installation. » Chose faite sur la ferme de Gilles et Martine Auffret, qui s'étaient bien préparés à la transmission.

Stéphane s'explique : « Parfois, le cédant ne sait pas encore ce qu'il veut céder. Avec

Une ferme très vivante


La ferme de Quelenesse aujourd'hui : 55 hectares, 4 ateliers pour 4 installations.

- En 2011, Cécile (compagne de Mickaël, fils de Gilles et Martine) s'installe en fruits rouges et jardin pédagogique. Trois ans plus tard, Mickaël s'installe à son tour en arboriculture. Leur ferme individuelle occupe 5 hectares.
- En 2012, c'est Tudual, leur deuxième fils, qui démarre son activité de maraîcher et de production de plants de pommes de terre, sur 5 hectares.
- Enfin, en 2016, Stéphane reprend l'élevage des 49 vaches laitières (240 000 litres de lait) sur 45 hectares, en système herbager et filière longue (avec Biolait).

Diagnosics en agriculture paysanne

Les sessions de diagnostics sont ouvertes à toutes les paysannes souhaitant faire un état des lieux global de leur ferme et de l'impact de celle-ci sur le territoire. Il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la réflexion pour faire évoluer son système. L'occasion d'échanger avec d'autres, en toute confidentialité.

Prochaine session dans le Morbihan : les lundis 16 et 30 janvier 2017, 10h-17h
Ferme de Bobéhec, à La Vraie-Croix. Infos : Sandra Bernardini (ARAP) : 02 23 30 45 29
arap@fadear.org. Inscriptions : Stéphanie Crépin (Conf'56) : 02 97 67 22 74



Diagnostic Agriculture Paysanne

Le diagnostic Agriculture Paysanne décrypte tous les aspects fondamentaux d'une exploitation agricole d'aujourd'hui, sans la juger, mais en l'inscrivant dans une réelle démarche de progrès.


EARL DE QUELENESE - 56480 Cleguérec


EN BREF...

- Installation de Martine et Gilles sur la ferme familiale en 1980;
- Ferme laitière : 240 000 l de quota, en circuit long;
- SAU = 50 ha de prairies, groupés et accessibles aux 45 vaches (*brunes et prim'holstein*);
- Transmission de la ferme en réflexion.

Pour nous, l'agriculture paysanne, c'est :

- **Tendre vers l'autonomie** à tous les niveaux pour mieux maîtriser son destin ;
- **Vivre bien sur sa ferme**, avec un travail plaisant.





Travail avec la nature 87 %

- ☺ Système herbager ;
- ☺ Préservation et entretien d'un réseau de haies ;
- ☺ Pas d'engrais minéral, ni de pesticide ;
- ☺ Traitements vétérinaires ponctuels ;

➔ **Marge de progrès :** améliorer la gestion de l'azote.

Qualité des produits 81 %

- ☺ Ferme certifiée en Agriculture biologique depuis 1997 ;
- ☺ Alimentation sans OGM, à base d'herbe.

Répartition 75 %

- ☺ Ferme de taille moyenne, permettant de dégager un revenu suffisant ;
- ☺ Cession de 2 ha en 2011 pour installer leur belle-fille (petits fruits et accueil) et de 3 ha en 2012 pour installer leur fils (maraîchage).

Autonomie 77 %

- ☺ Très bonne autonomie décisionnelle ;
- ☺ Bonne autonomie économique, malgré la dépendance de la production laitière aux aides PAC ;
- ☺ Bonne autonomie technique ;

➔ **Marge de progrès :** Améliorer l'autonomie énergétique.

Transmissibilité 76 %

- ☺ Vivabilité : charge de travail maîtrisée ;
- ☺ Bâtiments peu adaptés à une autre production ;
- ☺ La sécurité vis-à-vis du foncier, la valeur de l'outil de production et sa capacité à dégager du revenu favorisent la transmission future de la ferme ;

➔ **En réflexion :** préparation de la transmission (achat d'une maison d'habitation hors de la ferme).

Evolution dans l'agriculture paysanne :

Une carrière réussie grâce à une installation progressive

- 1980 : Installation en ovins viande (120 mères) + lapins de chair, sur 15 ha loués aux parents ;
- 1984 : Arrêt lapins, production de plants de pomme de terre (4 ha), 180 brebis en multiplication ;
- 1992 : Reprise de l'atelier lait des parents, SAU portée à 48 ha ;
- 1995 : Achat de 8 ha ;
- 1997 : Passage en bio ;
- 2008 : Arrêt des moutons pour se consacrer aux vaches ;
- 2011 et 2012 : cession de 5 ha pour installer des jeunes.

Développement local 56 %

- ☺ Forte implication dans la vie locale (conseil municipal) ;
- ☺ Embauches régulières (temps partiels) ;
- ☺ Ouverture de la ferme au public (même si moins fréquemment qu'auparavant).

Diagnostic réalisé en janvier 2014

le système du Répertoire Départ Installation (RDI) proposé par les chambres d'agriculture, dans certains départements on met deux fiches l'une en face de l'autre, celle du cédant et celle du porteur de projet, et c'est tout ! Et puis, il faut faire vite, car si la transmission n'est pas bouclée avant le 1^{er} janvier, le cédant cotise une année de plus à la MSA... »

Stéphane déplore le manque d'accompagnement à la transmission et le manque d'outils qui permettent au cédant de prendre du recul et de clarifier son projet. Gilles renchérit : « La chambre d'agriculture proposait beaucoup de formation sur la cession mais seulement d'un point de vue comptable. Ce qu'on ne pourra jamais chif-

frer, c'est l'aventure humaine que ça représente ! »

Le diagnostic « Agriculture paysanne » est conduit avec l'aide d'un animateur du réseau des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear). Une grille d'analyse des fermes permet de se situer par rapport aux thèmes définissant l'agriculture paysanne⁽²⁾. Si le diagnostic est fait en groupe, la discussion s'enrichit des situations, des analyses et des projets des autres participants. Le diagnostic peut être plus orienté sur l'analyse de la transmissibilité de la ferme. Tout est mis sur la table et discuté. Les règles de confidentialité sont posées dès le départ.

À la fin, on sait où on en est, où on peut aller et comment on peut y aller.

Au printemps 2016, Stéphane fait un stage en contrat pré-installation (CPI) au côté du couple de cédants, ce qui lui permet de voir la ferme en fonctionnement. « Pour Stéphane et Carine, l'aventure ne fait que commencer, commente Gilles. Quant à nous, l'histoire s'est vraiment bien terminée. Une belle fin que l'on voudrait souhaiter à tous nos collègues pour qui l'échéance de la retraite va bientôt sonner. » ■

Stéphanie Crépin, animatrice
de la Confédération paysanne du Morbihan

(1) www.biolait.eu/fr

(2) www.agriculturepaysanne.org/les-outils-de-l-agriculture-paysanne

Les diagnostics Agriculture Paysanne pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dans le Morbihan, les paysan.nes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont suivis par des assistant.es sociaux de la MSA (convention entre le conseil départemental et la MSA).

Le travailleur social signe avec la personne un contrat d'engagement réciproque, dont l'objectif est l'amélioration de la situation, et donc *in fine* la sortie du dispositif RSA. Dans le cas des agriculteurs, l'amélioration concerne l'« insertion professionnelle » :

- aide au maintien de l'activité ;
- aide à la reconversion ;
- aide à la cessation d'activité.

N'ayant pas les compétences quant à l'évaluation professionnelle, la MSA renvoie les gens vers la chambre d'agriculture (une convention

existe entre les deux organismes).

Un adhérent bénéficiaire du RSA s'est donc vu proposer cet accompagnement et a refusé catégoriquement. Puisqu'il s'agit d'une évaluation professionnelle, il a proposé de réaliser un diagnostic « Agriculture paysanne ». Ce qui a été accepté. L'idée étant que le « bénéficiaire » soit en démarche, il reste donc décisionnaire.

Suite à cela, la Confédération paysanne du Morbihan a pris contact avec la responsable du service Action sociale de la MSA. Celle-ci s'est montrée très intéressée par l'outil dont nous lui avons proposé une présentation lors d'une prochaine réunion départementale des travailleurs sociaux de la MSA.

Calvados La terre devrait être un bien commun

Confronté à la vente de 8 des 30 hectares de sa ferme, Patrick Hamelin a initié un groupement foncier agricole (GFA). Le but : trouver une alternative à la propriété privée, retirer ces terres de la pression du marché, assurer l'avenir de la ferme et permettre de nouvelles installations.

J'ai grandi avec les luttes contre les OGM, le Mac Do et bien d'autres. J'ai grandi dans cette idée qu'un autre monde est possible. En grandissant, je suis certaine que cet autre monde est bien possible et qu'il se construit tous les jours, chez nous, dans nos actes et nos choix. Dans chacun de nos parcours, nous pouvons imaginer d'autres façons de faire et de penser pour réinventer ce monde. Être paysan n'est-il pas de ces innovations, de ces actes citoyens favorisant le changement ?

La ferme de Patrick Hamelin, mon père, c'est une vingtaine d'hectares à Curcy-sur-Orne, dans le Calvados. 90 brebis laitières Lacaune. Des fromages : lactiques, tommes et yaourts, tous vendus sur les marchés de Caen. Les brebis ont toutes un petit nom sur leur boucle, et pas de puce !

L'installation de mon père il y a 30 ans, c'est avant tout la recherche d'une vie libre. En pleine instauration des quotas laitiers de vache et après un stage dans le Tarn, son choix s'oriente naturellement vers les brebis. Il achète quelques agnelles en Aveyron

et l'aventure est lancée. Au pays du camembert, autant dire qu'il est considéré comme un « original ».

Totalement atypique à la fin des années quatre-vingt, ce type d'élevage se développe aujourd'hui ici et là, en Normandie, en Bretagne et aux alentours. Après des débuts fort difficiles, la renommée se construit et la demande augmente. La ferme devient viable et prospère.

Une nouvelle étape pour la ferme

Le but est atteint : les marchés sont créés et permettent d'écouler tous les fromages, et surtout la ferme a atteint une sécurité fourragère grâce à l'augmentation au fil des années de la surface : de 10 à 20 hectares en 30 ans !

Cette année : nouvelle étape, nouveau défi. Un des propriétaires annonce la vente de 8 de ces 20 hectares pour un montant de 30 000 euros. En réponse, Patrick décide de créer un groupement foncier agricole (GFA). Le GFA devra être constitué de 300 parts de 100 euros apportées par des souscripteurs. Il sera chargé d'acquérir la terre, puis de la louer au fermier. La démarche se veut avant tout politique : « J'ai les moyens d'acquérir personnellement cette terre, mais je pense qu'elle devrait être un bien commun », clarifie Patrick.

L'idée : une terre en partage, non corporatiste, une terre d'échanges. Ne pas être propriétaire de la terre qu'il travaille et qui

nous nourrit est avant tout un choix militant. L'idée chez mon père n'est pas nouvelle. Je me souviens de cette affiche dans le salon, une photo du chef amérindien Seattle et cette citation : « Nous savons au moins ceci : la terre n'appartient pas à l'homme ; c'est l'homme qui appartient à la terre »⁽¹⁾.

Ainsi, comment pourrions-nous vendre ou acheter une terre qui ne nous appartient pas ? La propriété privée est une gageure : la terre devrait être un bien commun, la propriété collective étant un moindre mal...

Le GFA va permettre de sortir ces quelques hectares de l'inflation du marché, de les protéger et d'assurer un avenir agricole dessus. Avec pas moins de 80 propriétaires, c'est la garantie d'une location des terres, une garantie pour l'avenir de la ferme.

À l'avenir justement, il pourra également faciliter l'installation, en répondant au handicap à l'installation et à la transmission qu'est la propriété individuelle. Le souhait de Patrick est que demain la structure serve à d'autres. Si quelqu'un veut s'installer, le GFA pourra acquérir des terres (à côté de la ferme, ou pas) lui permettant de le faire. Il se veut être un outil commun créé par une dynamique. Il n'est pas réservé à un.e seul.e paysan.ne, ni à une ferme seule.

Nous sommes tous concernés par l'avenir de nos terres, de notre alimentation. La question agricole n'est donc pas réservée aux seuls paysans, le devenir de notre agriculture se fait par de petits actes. Dans le cadre de ce groupement, les souscripteurs affichent avant tout leur soutien à une agriculture paysanne. La réponse des fidèles clientes et clients sur les marchés de Caen montre tout l'intérêt et tout le potentiel de telles démarches. ■

Florine Hamelin,
paysanne dans l'Aveyron

(1) Discours de 1854 devenu mythique, adressé au président des États-Unis.



Le GFA « Fol'Avoine » sera aussi acteur de diversité : sur la parcelle à acquérir, deux vaches de race Froment du Léon prennent la pause devant un magnifique orme, rescapé de la graphiose.

Souscription

Le GFA Fol'Avoine est entré dans sa phase de finalisation rédactionnelle. Le compromis de vente, au nom du GFA, est en cours de signature et sera opérationnel d'ici quelques semaines. Toutefois, il reste quelques petites dizaines de parts à pourvoir. Si vous voulez soutenir la démarche : Patrick Hamelin, La Touraille, 14 220 Curcy-sur-Orne 06 20 72 01 22 labergeriesdesamis@dbmail.com

Ille-et-Vilaine

Sauver de la destruction des terres cultivées en bio

À Bruz, au sud de Rennes, le paysan-boulangier Jérôme Thomas se bat contre la bétonnisation de près de quatre hectares de ses terres cultivées en bio. La commune souhaite y construire un magasin de bricolage et un de pièces d'automobiles...

Quelques mots de présentation ?

J'ai 36 ans, je me suis installé en 2010, à Bédée, près de Rennes, sur la ferme des parents de mon épouse. Entre 20 et 30 ans, j'ai pas mal bougé : en France, au Canada, en Espagne... J'ai exercé divers métiers dans l'agricole et le para-agricole, des vendanges à chauffeur pour une coopérative bretonne. Ça m'a permis d'avoir une bonne vue sur l'agriculture d'aujourd'hui. Je suis devenu paysan-boulangier un peu par hasard, avec l'exemple d'un copain de formation agricole qui s'est ensuite installé sur un Gaec familial où il faisait du pain à la ferme. Je me suis dit : pourquoi pas moi ?

Mes parents étaient agriculteurs à Bruz, en conventionnel. Ils ont arrêté les vaches quand j'étais petit, quand la pression urbaine n'a plus permis cet élevage. Car les fermes sont détruites ici depuis un bon moment. En 1989, la commune a fait sauter 4 fermes pour construire un golf. La ferme de mes parents a diminué de moitié à cette occasion. Puis une « 4 voies » l'a coupée en deux. Mon grand-père et mes parents se sont fait casser leur outil de travail, ils ne se sont jamais plaints, ils ont essayé de résister, mais sans moyen : ça suffit !

Car la commune veut aujourd'hui construire un équipement commercial sur près de quatre hectares que tu travailles ?

Oui. Depuis 2013 et le décès de mon père, j'ai repris en fermage les 25 hectares qu'il cultivait. C'était ce qu'il me fallait pour viabiliser mon travail ; avec les 9 hectares cultivés à Bédée, ça me permet de faire mes rotations. Après la conversion en bio, je cultive aujourd'hui de la luzerne, du ray-grass, du trèfle⁽¹⁾ et bien sûr des céréales, plusieurs variétés de blé que je stocke, trie, puis mouls avec un moulin Astrié avant de les transformer en pain, vendu en circuits courts et de proximité.

Ces terres, louées par mes parents, avaient été vendues à la métropole rennaise en 2003 par la propriétaire. La métropole a stocké le foncier pendant 10 ans avant de le rétrocéder à la commune de Bruz. Mais j'ai pu reprendre le bail de mes parents, valable jusqu'en 2022, signé avec l'ancienne municipalité qui n'avait pas de projet à court terme.



À Bruz, près de Rennes, le groupe agro-industriel Avril, cher au président de la Fnsea, va construire un « campus » tertiaire, bâtiment destiné à accueillir 700 « collaborateurs » en 2018. Bruz a connu une artificialisation croissante depuis 30 ans. Le nombre de paysans a très fortement décliné : on comptait une trentaine de fermes dans les années quatre-vingt, il en reste à peine un quart aujourd'hui. « Si on parle surtout des grands projets inutiles et imposés, tel celui d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes, les petits projets, nombreux, détruisent avec constance des milliers d'hectares de terres agricoles en France et ailleurs », commente Jérôme Thomas.

En 2014, cette équipe a été battue et le nouveau maire de droite veut récupérer près de quatre hectares pour y faire construire de nouveaux magasins – un de bricolage, un d'automobile –, établissements qui existent déjà en plusieurs exemplaires à quelques kilomètres à la ronde.

Comment compte faire la commune pour reprendre ces terres ?

Normalement, mon bail court jusqu'en 2022. La commune m'a proposé de m'indemniser, mais je ne veux pas. C'est mon outil de travail, j'en ai besoin pour mes rotations. D'accord, ce n'est pas toute la ferme, mais c'est le plus bel îlot, et puis surtout ça suffit de bétonner et goudronner les terres agricoles avec toujours le prétexte de l'emploi, de l'aménagement, du développement... Je ne comprends pas les maires qui ne voient pas l'intérêt de sauvegarder les terres agricoles, qui plus est en bio, de garder leurs paysans et de favoriser les circuits courts de vente. La ville m'a ensuite proposé en compensation d'autres terres dont elle est propriétaire. Sur les quatre hectares proposés travaille un maraîcher, avec un bail précaire. J'ai bien sûr refusé : je n'allais pas faire virer un collègue, un petit paysan... Depuis mai 2016, je n'ai plus de nouvelles du maire.

La situation est-elle bloquée ?

La commune continue son forcing. Mon cas est passé en commission paritaire des baux ruraux. Il a d'abord reçu un vote favorable, mais celui-ci a été contesté sous prétexte que le quorum n'avait pas été atteint. La fois suivante, le vote a changé, devenu défavorable. Je me demande encore ce qui explique ce revirement ? Dans tous les cas, le préfet a tranché, il est favorable au développement de cette zone d'activité.

Mais je ne me bats pas seul. J'ai lancé une pétition en juillet qui, début novembre, a recueilli 25 000 signatures⁽²⁾. Tous les réseaux sympathisants l'ont relayée, des amaps que je livre à la coordination régionale des amaps, à la Confédération paysanne à laquelle j'adhère, à Solidarité Paysans... Pour continuer la lutte, il faudrait que la société fasse bouger les choses, peut-être avec la création d'un comité de soutien au niveau des habitants.es de la commune et des paysan.nes alentour... ■

Propos recueillis par **Benoît Ducasse**

(1) La luzerne (8 hectares, en rotation) est vendue à Coopedom afin d'être déshydratée pour la production de bouchons d'aliment destinés au bétail. Le ray-grass et le trèfle, tout comme la paille des céréales, sont en partie vendus, en partie échangés à des élevages voisins contre du fumier pour l'amendement des champs.

(2) www.change.org/p/non-a-la-betonisation-de-terres-biologiques-sur-bruz

Penser la ville comme un paysan

La ville se doit de se penser comme un projet agricole conscient, productif et agronomique.

L'agriculture, une composante indissociable de la ville

L'agriculture fait aujourd'hui face à une révolution urbaine sans précédent, autant physiquement que culturellement. À l'échelle de l'Union européenne, par exemple, seule 4 % de la population active est désormais agricole.

Qu'on le veuille ou non, plus une société est urbaine et plus elle est nécessairement agricole, au moins pour subvenir à ses besoins nourriciers croissants. L'agriculture est ainsi une composante indissociable du développement urbain, même si projet agricole et projet urbain restent aujourd'hui largement séparés et sans réelle pensée commune.

D'un côté, la ville progresse sans vision nourricière, condamnant massivement et aveuglément des sols fertiles et pénalisant les usages agricoles par des infrastructures multiples ou par l'étalement de zones commerciales, industrielles ou pavillonnaires. De l'autre côté, l'agriculture se base encore sur des outils pensés il y a plus de cinquante ans dans un contexte d'après-guerre, outils dépassés face aux nouveaux enjeux urbains et environnementaux.

La ville et l'agriculture vont pourtant ensemble, et si l'on pense cette première consciemment comme un paysan, si on l'envisage comme un projet forcément agronomique, on ne bâtira pas ou bien le moins possible sur les terres les plus riches, on s'installera en premier lieu sur des sols déjà pollués ou de faible intérêt agronomique avant de rendre inerte et de déstabiliser des sols pouvant être très facilement productifs.

De là naît la nécessité d'une ville consciemment nourricière et d'un urbanisme agricole imaginant la possibilité de nouvelles formes mêlant dimensions urbaines et agricoles.

La refondation nécessaire du projet agricole

Dans ce contexte, l'agriculture doit se redéfinir face au bouleversement urbain, à la nécessité environnementale et au besoin incontournable d'une transition énergétique. Immersée dans un monde nouveau et modifié, elle doit se refonder pour être à la hauteur des nouveaux enjeux, en être dynamique et non les subir, être capable d'inventions et de propositions. Il convient



Parc et quartier agricoles de la Venoge, à Ecublens (Suisse, 2013-2014). L'étude s'interroge sur le devenir d'un espace agricole de 140 hectares situé entre la rivière Venoge et les parties urbanisées de la commune. Le projet, conçu par Rémi et Pierre Janin avec l'agence d'architecture suisse Plarel, organise trois grands espaces suivant l'axe nord-sud de la Venoge: la vallée productive de la Venoge le long de l'eau, le parc agricole de Rengos conforté dans sa structuration d'espace public, et les quartiers agricoles d'Ecublens. Ces derniers assurent la transition avec les espaces urbanisés en alliant habitat et espaces productifs variés.

ainsi de formuler différemment l'échelle du projet agricole et les outils qui lui sont associés en pensant l'agriculture pour sa possibilité de proximité et l'économie des déplacements engendrés, pour l'éventualité d'être portée différemment par des acteurs plus locaux et plus diversifiés, ou encore pour sa pertinence écologique et territoriale.

L'agriculture doit être motrice d'espaces désormais partagés, vécus, pratiqués, habités et perçus par des populations qui lui sont extérieures, majoritaires dans une société devenue urbaine. Elle doit être capable d'inventer de nouvelles formes de paysages nourriciers affirmées à la fois pour leur vocation productive comme pour leur valeur d'ouverture, en se pensant pleinement dans les territoires qu'elles valorisent. Elle doit assumer le partage de sa fabrication, ne peut plus exiger son autonomie dans une société qu'elle a vocation à nourrir et dont elle reçoit directement un soutien financier.

Il faut ainsi faire évoluer les outils actuels et en inventer de nouveaux à la mesure de ces changements, avec un soutien ou un accompagnement différent de l'agriculture, pleinement basé sur sa valeur environnementale, sa pertinence territoriale, urbaine

et nourricière dans une vision de durabilité. Il ne semble plus juste aujourd'hui que l'essentiel des moyens publics répartis à l'échelle européenne soit dirigé vers des agricultures contraires à ces critères, fermées et réservées à peu, participant d'échanges mondiaux difficilement compréhensibles et soutenables, l'agriculture devant à l'inverse être imaginative d'un projet de société cohérent, de proximité, pérenne, dynamique et vivant. Là peut d'ailleurs se trouver l'un des apports principaux de l'agriculture au projet urbain, l'agriculture étant une forme logiquement renouvelable et mobile de valorisation et de construction de l'espace, une manière potentiellement nouvelle de faire la ville au sens large et d'envisager notre continuité et notre durabilité humaine. ■

Rémi Janin

Sur l'auteur

Rémi Janin est paysagiste et agriculteur. Il dirige depuis 2007 avec son frère Pierre, architecte, l'agence FABRIQUES Architectures Paysages. L'agence est basée à Vernand (Loire), sur la ferme familiale. Elle travaille essentiellement sur des projets et études traitant de problématiques agricoles ou en milieu rural - www.fabriques-ap.net

Se donner les moyens de la liberté !

Nous avons pu voir ça avec le dossier de ce numéro. La liberté de la presse française est gravement en danger, car tous ses grands titres nationaux sont entre les mains d'une petite poignée de milliardaires et de leur monde (cf. p. II-III).

La presse agricole ne fait pas exception. La Fnsea y trouve là de précieux relais et fort peu de critiques, selon ses liens avec les dirigeants et actionnaires des divers groupes et supports, de l'agence spécialisée Agra, en passant par le groupe Réussir (9 titres nationaux, 40 départementaux, 194 000 unités par mois, 120 journalistes et collaborateurs) et bien sûr *La France Agricole* (l'hebdo diffusé à 136 000 exemplaires – chiffres 2012, et huit autres titres publiés par le Groupe France Agricole).

Évidemment, à côté, *Campagnes solidaires* fait office de grain de sable, au mieux. On ne va pas se plaindre de ne pas être la propriété de requins. Ni de limiter au minimum la pub (une page de temps en temps, quand le mensuel des JA en publie quatre à six pages à chaque édition). Mais si on veut que la presse – encore – indépendante des grands capitaux vive et continue à faire entendre d'autres sons de cloche, à montrer « d'autres mondes possibles », il faut que solidairement nous soyons nombreux à lui en donner les moyens.

Bien sûr, nous comptons sur chacune et chacun pour **s'abonner** et **faire abonner** à *Campagnes solidaires* ! Nous vous remercions par avance pour cet effort de renouvellement et de recherche de nouveaux abonnés.

Nous en profitons pour vous inviter à régler votre nouvel abonnement ou à renouveler celui qui arrivera à échéance par **prélèvement automatique**. Cette démarche peut être arrêtée n'importe quand (si !), mais en attendant, elle simplifie grandement la gestion (pas de relances multiples, et pas de souci de renouvellement pour l'abonné.e) et fait faire au journal de précieuses économies...

Enfin, nous terminerons par une petite suggestion : les fêtes de fin d'année seront là très vite, et un abonnement offert à un (plus ou moins) proche sera **un cadeau original, intelligent, utile et certainement apprécié !**

Merci à toutes et tous !

Le comité de publication de **Campagnes solidaires**

S'abonner à Campagnes solidaires, c'est participer à l'émergence d'« autres mondes possibles »

Ou avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de Campagnes solidaires au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

N° 323



Campagnes solidaires
Mensuel de la Confédération paysanne

TARIFS :

Annuel (11 numéros) : 45 €

6 numéros : 24 €

Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Profession _____ Téléphone _____

Courriel : _____

**Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous
à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)
Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET**

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à..... Signature: _____

le.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter:

Établissement/Agence _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement:

Tous les quatre mois 15 € ou 20 € Soutien, collectivité et étranger
(le 15^{ème} jour du premier mois)

Annuellement 45 € ou 60 € Soutien, collectivité et étranger
(à la date du renouvellement)

IBAN

BIC

Association bénéficiaire: Média pays – Numéro national d'émetteur: FR96ZZZ492109

Ou sur le site de la Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr

Tél. : 01 43 62 82 82 – abocs@confederationpaysanne.fr

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1/4/80 de la CNIL.

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif.
 Tarif: 8,5 € les six lignes + 1,5 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne).
 Pour les tarifs publicitaires, contacter:
 Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
 Tél.: 01 43 62 82 82

Emploi - stages - formation

Offres

• Haute-Savoie - La Confédération paysanne de Haute-Savoie recrute son animateur ou son animatrice - Temps partiel: 80 % - Animation de la structure (réunion, information...), suivi administratif et financier, communication et relations externes, organisation d'événements - Bac + 5 ou expérience équivalente - Permis B et voiture - Basé à Annecy - 1 966,52 € bruts à temps plein - candidature avant le 23/12 à: christophe.laffin@gmail.com

• Limousin - La Confédération paysanne recrute un animateur ou une animatrice - Animation de la structure syndicale régionale (30 %), des structures départementales de Corrèze et de la Haute-Vienne (70 %) - Bac + 3 minimum avec expérience professionnelle sur des postes/missions similaires, connaissance du milieu agricole et de ses institutions - Permis B et voiture - Temps plein (5 jours/semaine) avec embauche prévue au 01/02/2017 - Basé à Limoges - 1966,52 € brut/mois - Lettre et CV avant le 23/12 à: M. le Porte-parole de la Confédération paysanne du Limousin - Safran - 2, avenue Georges Guingouin CS 80912 Panazol - 87017 Limoges Cedex 1

• Poitou-Charentes - Le réseau InPACT Poitou-Charentes recrute son/sa animatrice/trice en charge de la communication et de la formation - mise en place et promotion des formations à destination des salariés ou administrateurs du réseau, communication interne et externe du réseau, communication et logistique autour d'événements proposés par l'association - Expériences en communication appréciées - CDD à temps plein (35 heures/semaine) de 1 an - Date d'embauche: 23 janvier 2017 - Poste basé à Melle (79) - Candidature + CV avant le 11/1 à reseau@inpactpc.org (exemples de

documents de communication réalisés joints à votre candidature appréciés)

• Aveyron - Éleveur ovin (600 brebis laitières) cherche salarié pour conduite du troupeau et travaux de la ferme - Poste à pourvoir en CDI à temps plein à partir du 1/02/2017. Astreintes un week-end sur deux - Salaire motivant et primes de fin d'année - 06 08 17 24 43

Association - installation transmission

Offres

• Maine-et-Loire - A transmettre fin 2017 ferme laitière bio, système herbager, économe et autonome, production possible 250 000 l lait, 53 ha - Possibilité diversification et vente directe - Ouvert à toute proposition - 06 07 27 09 00

• Loire- Parc du Pilat - Loue 25 ha de surface agricole dont 3 à 6 ha labourables + parcours - Source, bâtiment, petite maison - Idéale élevage caprin ou ovin, transformation fromagère - 04 74 48 36 15

• Aude - L'association Graines de Paysans est une couveuse agricole, disposant d'un lieu-test permanent et collectif à Carcassonne pour du maraîchage bio diversifié depuis 2014. Nous cherchons 2 nouveaux porteurs de projets souhaitant se tester avant leur potentielle installation, pendant 3 ans maximum - Le matériel de production, une parcelle et un hangar sont mis à disposition - Un accompagnement technique, administratif et comptabilité/gestion est proposé, contre une participation financière à l'espace test agricole - Pour plus de renseignements: 06 42 51 88 33 - grainesdepaysans@gmail.com

• Saône-et-Loire - Au sud de Mâcon, à reprendre, cessation cause santé: 127 ha de prairies en location, bovins charolais en AB, vente directe - 03 85 36 63 35



**« nuit de neige »
dormez couverts**



Yves Pierre MALBEC
 Ferme de Nouelle 46230 Escampes
 05 65 31 60 70
 nouelle2@wanadoo.fr

Yves Pierre vous propose ses couvertures tissées exclusivement avec la laine de ses moutons mérinos élevés sur le Causse, laine tondue et sélectionnée par lui-même, lavée écologiquement dans les eaux des torrents du Massif Central et enfin filée et tissée dans la plus ancienne manufacture lainière de France établie aux portes d'Avignon depuis 1808 sur les eaux de la Sorgue, dans la ville natale du poète René Char.

La laine mérinos se caractérise d'abord par son extrême finesse (de l'ordre de 19 à 21 microns) et sa résistance à l'éirement (de 5 à 6 kms au kilo !), ensuite par sa douceur et sa chaleur intrinsèque, ce qui procure à nos couvertures ce sentiment de bien-être et de chaleur naturelle et aux étoffes la légèreté, la souplesse et le moelleux.

caractéristiques techniques

couvertures tissées en pure laine mérinos
 fil peigné - 475 grs / m²
 tramées double face en Lm 5 à 6 (5 à 6000 m au kg)
 couleur naturelle : écru

3 dimensions standard disponibles

180/240	195 €
220/240	220 €
240/260	245 €
(possibilité de fabriquer à la demande : couvertures bébé, etc...)	

• Hérault - Terres communes est une SAS de portage du foncier agricole. Elle a comme objet la libération des terres de la propriété privée individuelle afin qu'elles reviennent au Commun, pour qu'elles soient disponibles pour ceux qui les font vivre. Le domaine de Bois-Bas alias le maquis, est un domaine de 267 hectares habité et valorisé par le collectif du maquis. La SCOP Cravirola porte l'activité agricole paysanne et l'association Cultures du Maquis les actions sociales et culturelles. La SAS Terres Communes 1 a fait l'acquisition de ce domaine en 2007. Le remboursement des emprunts est en cours. Le collectif souhaite ouvrir le lieu pour permettre sa viabilité et sa pérennité. Actuellement le collectif du maquis compte 5 personnes engagées à long terme. Or, la surface et les possibilités du lieu permettraient de faire vivre une trentaine de personnes. Le collectif du Maquis invite d'autres collectifs, associations, individus à se joindre à l'aventure en devenant acteur du lieu - lacommunedumaquis@cravirola.com

• Loiret - A vendre exploitation maraîchage en vente directe. Endroit

chaleureux, agréable, pratique situé dans le Val-de-Loire. Site de 6 ha comprenant serres, bâtiment, parking, maison d'habitation et local de vente - 07 60 07 29 35 - laurent.beguinn@neuf.fr

• Charente - Recherche associé.e ou couple motivé pour ferme caprine, 400 chèvres, ferme pédagogique - Possibilités de transformation - Stage parrainage envisageable - 06 71 76 66 49 - thierry.masse@neuf.fr

• Haute-Loire - Sur le plateau du Mézenc (alt: 1280 m) dans la zone AOC du Fin Gras - Vends cause de départ en retraite ferme de 45,5 ha d'un seul tenant en AB - 25 ha de prés, 15 ha de pâtures et 5,5 ha de bois (résineux) - bâtiment d'exploitation de type traditionnel (30 m x 10 m), aménagement fonctionnel, stabulation libre avec cornadis pour 45 chèvres, 25 places entravées pour bovins avec évacuateur va et vient, grange au dessus (400 balles rondes) - habitation 110 m² sur 2 niveaux + fromagerie en cours de rénovation - Fay-sur-Lignon - adiemunsch@hotmail.fr - 04 71 59 56 60

• Ardèche - La SCEA du Viel Audon cherche 2 porteurs/euses de projet pour reprendre le secteur élevage (50 chèvres/transformation fromagère/vente directe/cochons) à partir de janvier 2017 - Période de test d'un an, statut à préciser (CAPE/SREA/salariat) - Intérêt pour le travail en équipe indispensable - Connaissances ou pratique en élevage caprin requises - CV et lettre de motivation à: sceaa@levielaudon.org - 06 52 06 26 77

• Puy-de-Dôme - Élevage ovins lait et viande (1 000) et bovins viande (100) cherche associé - Dans parc naturel régional du Forez (550 m) - 250 ha de prairies - Gaec 2 associés (57 et 48 ans) sans lien de parenté qui travaille ensemble depuis plus de 15 ans + un salarié (32 ans) - Nous accueillons un associé supplémentaire - Possibilité d'envisager d'autres projets - Profil: motivé par élevage ovin, sensibilité à l'agriculture durable - 04 73 70 78 06 (HR) - 06 25 94 60 89

• Côtes-d'Armor - A transmettre à partir de fin 2017, près de Guingamp, ferme de production porcine de 84 truies naisseur engraisseur avec 48 ha de terres (dont 17 en propriété) et 130 m² de panneaux photovoltaïques (contrat intéressant de vente) Les bâtiments sont à plus de 100 m de toute habitation, ils sont éventuellement pour partie transformables pour d'autres productions et sont à vendre - Les terres, cernées de nombreux talus boisés seront pour une partie en location - agriculturepaysanne@wanadoo.fr - 02 96 78 95 41

• Ain - Transmission progressive en vue départ retraite fin 2020. Dans cette perspective, Accueil dès que possible un associé pour une association temporaire, avant la transmission complète des parts sociales - Pour titulaire d'une formation agricole de niveau Bac au minimum - Élevage laitier en AOC Comté (330 000 l livrés en coopérative) - SAU: 105,00 ha dont 37 ha cultivés (céréales), 50 ha de prairies temporaires et 16 ha de prairies permanentes - Troupeau de 53 vaches montbéliardes - Résultats techniques et économiques satisfaisants permettant de dégager un revenu pour 2 UTH - jc.puvilland@laposte.net

• Lozère - A vendre ou cherche associé (en gaec ou autre) - Ferme polyculture-élevage bio, mention Nature et Progrès - Caprin lait avec tranf. + petit élevage porc plein air - 52 ha en propriété, 1000 m alt, terrain en majorité plat - Plusieurs possibilités de diversification: pain, brasserie, apiculture... - De la place pour loger une autre famille, relativement indépendante - École sur la commune, gare à 15 km - 04 66 46 22 35 - scarraz@fadear.org

• Gironde-Charentes - Jeune éleveur laitier recherche associé.e pour création d'un atelier de transformation et de vente directe en lait de vache et de chèvre secteur limitrophe (les deux Charentes) Gironde et Dordogne - Ne pas hésiter à m'écrire pour plus de renseignements: olivier17150@gmail.com ou 06 13 88 67 45

• Charente - Ferme caprine (400 chèvres) recevant du public cherche associé.e ou couple - Mon ambition est de pouvoir partager ma passion de l'élevage et de l'accueil, tout en se libérant du temps libre - Un nouveau projet peut être réfléchi, je suis ouvert à toute propositions - thierry.masse@neuf.fr - 06 71 76 66 49

Animaux - Matériel - Terres

• Saône-et-Loire - Cause départ retraite vends 2,54 ha de vignes AOC cultivées en bio depuis 18 ans (pinot noir, gamay, chardonnay et aligoté) - Sans chai de vignification - 03 85 92 50 55 (après 19 heures) - karl.heinzelmann@orange.fr

• Vosges - Recherche troupeau ovin viande pour installation dans les Vosges, à 600 m d'altitude, en agriculture bio. Races recherchées: Limousine, Rava, Suffolk, en croisées ou en pure. Préférence pour des brebis élevées à l'herbe - 06 14 28 75 50 - 03 55 19 42 52

Divers

• Sud-Est - Éleveur d'ovins retraité propose aide au troupeau (gardienage, traite, agnelage), conditions à discuter - 06 38 11 60 73

• Sud - Homme d'âge certain collaborerait à groupe bio autonome, participerait à coup de main selon mes possibilités (travaux agricoles, vente, menuiserie, bâtiment, cuisine) - Dispose d'un petit capital en plus de ma retraite - 09 51 26 21 67 (de 14 heures à 21 heures) a

Fours à Pain N.B.I.O.

Fours Professionnels à Gueulard

Rémy QUEHON - Artisan
www.foursapain-nbio.com

AGRICULTEURS

BESOINS DE TRÉSORERIE



**VOUS SOUHAITEZ
CONSOLIDER
VOTRE TRÉSORERIE,
VOTRE BANQUE
EST À VOS CÔTÉS,
AVEC DES SOLUTIONS
ADAPTÉES.**

Crédit Mutuel

CNCM – 88/90 rue Cardinet – 75017 Paris.

**UNE PROTECTION
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE**



**JE SÉCURISE
L'ACTIVITÉ DE
MON EXPLOITATION**



Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

Assurance Référence à retrouver sur groupama-agri.fr

 **Groupama**
Toujours là pour moi.

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock - Getty Images - Beimg - Décembre 2013.

Lurrama, l'agriculture paysanne dans le panier

Le salon de l'agriculture paysanne s'est déroulé de belle manière cette année encore à Biarritz, à l'initiative d'*Euskal Herriko Laborantza Ganbara*, la chambre alternative du Pays Basque. L'événement qui s'est tenu les 4, 5 et 6 novembre a encore fait le plein pour sa onzième édition, avec plus de 20 000 visiteuses et visiteurs. *Lurrama* (terre mère, en basque) est devenu un rendez-vous incontournable remplissant son objectif de rencontre entre le monde rural et urbain, entre les paysan.nes et celles et ceux qui mangent avec plaisir leurs productions.

Les motivations d'y venir sont diverses, de celles des militants à celles de fêtards moins consciencieux. À *Lurrama*, l'agriculture paysanne se décline à tous les étages : conférences, gastronomie, marché fermier, exposition d'animaux, ateliers pour les enfants, animations culturelles, soirées festives... Cette année, le salon questionnait : « *Quelle agriculture dans mon panier ?* », et en débattait avec élus, paysans, associations de producteurs ou de consommateurs témoignant d'initiatives intéressantes. Le journaliste Périco Legasse, parrain de l'édition 2016, la députée Brigitte Allain, la chercheuse Jocelyne Porcher et d'autres faisaient partie des intervenant.es de tables rondes



qui ont fait salle comble. Dans son discours final, devant les 600 convives du *Repas des Chefs*, Iñaki Berhocoirigoin, nouveau président de *Lurrama*, a voulu rappeler que « *le seul et le vrai pouvoir que nous avons dans le système alimentaire mondialisé, financiarisé et opaque actuel, est bien celui de choisir* », choisir entre « *cautionner un modèle d'organisation qui nous mène au mur ou choisir de renforcer et de développer d'autres modèles plus intelligents, plus démocratiques et plus durables pour transmettre cette planète en bon état aux générations futures* ».

Maritxu Lopepe, animatrice d'ELB, syndicat basque membre de la Confédération paysanne

